

*Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et
la Protection du Milieu Aquatique*



2023 **RAPPORT D'ACTIVITÉS**



SOMMAIRE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION en place depuis le 1^{er} avril 2022.....	4
LES COMMISSIONS FEDERALES	5
ACTIVITE FEDERALE	6
EVOLUTION DES CARTES DE PECHE depuis 2010	12
VENTES DES CARTES DE PECHE DE L'ANNEE 2023 en quelques chiffres	16
SYNTHESE DES ALEVINAGES REALISES PAR LES AAPPMA ET LA FDAAPPMA	20
BILAN DES PECHEES D'ETANGS REALISEES PAR LA FEDERATION	21
SURVEILLANCE DES PÊCHEURS ET DES MILIEUX AQUATIQUES.....	23
INFRACTIONS PÊCHE RELEVÉES AYANT ENTRAÎNÉ LA REDACTION DE PROCÈS VERBAUX.....	28
SUITE DONNÉE AUX PROCÈS-VERBAUX	29
ACTIVITE TECHNIQUE	30
LES ÉTUDES PISCICOLES.....	30
LES ÉTUDES DE SUIVI DE TRAVAUX	39
LES TRAVAUX EN RIVIERE	40
PECHEES DE SAUVETAGE.....	45
AUTRES PRESTATIONS DIVERSES.....	46
DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE	47
COMMUNICATION, SITE INTERNET, RESEAUX SOCIAUX.....	54
RAPPORT FINANCIER – FEDERATION ET CAISSE DE RECIPROCITE	60
Bilan.....	60
Compte de Résultat.....	62
PERSONNEL DE LA FEDERATION	64
AAPPMA DU DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE.....	65

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION

en place depuis le 1^{er} avril 2022

Président

Georges GUYONNET 387, rue des Neuf Clés 06 86 26 82 46
Administrateur AAPPMA Mâcon 71000 - MACON

1^{er} Vice-Président

Marc DURANDIN 125, route du Grand Villeneuve 06 68 02 05 02
Président AAPPMA Gergy 71590 – GERGY

2^{ème} Vice-Président

Christian LARGE 32, boulevard Jean Mermoz 06 01 22 58 70
Président AAPPMA Gueugnon 71130 – GUEUGNON

3^{ème} Vice-Président

Alain GODARD 54, rue Emile Zola 07 78 68 09 40
Président AAPPMA Torcy 71670 – LE BREUIL

Trésorier

Bernard PICHET 574, rue de la Légende 06 29 71 16 45
Président AAPPMA Ormes 71290 - ORMES

Secrétaire

Joël CHATOT 459, rue du Moulin Blaine 06 37 38 02 11
Président AAPPMA Louhans 71500 – LOUHANS

Trésorier Adjoint

Roger LABROSSE 33, rue des Cèdres 06 07 35 73 44
Trésorier AAPPMA Digoin 71160 – DIGOIN

Secrétaire Adjoint

Olivier BERNOLIN 494, route de Bourg en Bresse 06 37 83 66 44
Président AAPPMA Cuisery 71290 – BRIENNE

Administrateurs

Julien BARNAY 1, rue de la Gare 06 78 00 87 40
Administrateur AAPPMA Etang-sur-Arroux 71190 - LAIZY

André BONNOT 6, chemin de l'Oasis ; Cidex 1780 06 86 24 81 63
Trésorier AAPPMA Chalon-sur-Saône 71240 – VARENNE-LE-GRAND

Philippe FROUX 3, rue des Buissons 06 98 43 51 18
Président AAPPMA Bourbon-Lancy 71140 – BOURBON-LANCY

Jean-Claude HOUEMENT 36, route de Couches 06 11 14 69 04
Président AAPPMA Saint-Léger-sur-Dheune 71510 – SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE

Franck LAMALLE 1, avenue du Commandant Neuchèze 06 45 83 43 41
Administrateur AAPPMA Autun 71400 – AUTUN

Alain MERCIER 52, route de Chouches 06 49 79 54 22
Président APPMA Blanzay 71670 – LE BREUIL

Philippe PETIT 44, placette des Epraillons 07 75 28 42 16
Président AAPPMA Mâcon 71118 – SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE

François LAVAL 3, rue des Carrières 03 85 53 25 19
Président Pêcheurs Amat. Engins et Filets 71160 – DIGION

Le Conseil d'Administration de la Fédération s'est réuni 3 fois en 2023 : les 27 février, 7 juillet 24 novembre.

LES COMMISSIONS FEDERALES

Commission « Personnel »

Missions : Entretiens avec le Personnel, départ en retraite, recrutement, avantages, sécurité, tenues de travail, ...

Georges GUYONNET, Président,
Christian LARGE, Vice-Président – Responsable,
Bernard PICHET, Trésorier,
Roger LABROSSE, Trésorier-Adjoint,
Philippe PETIT, Administrateur.

Trois réunions les 4 mai, 12 octobre et 16 novembre 2023.

Commission « Promotion et Communication »

Missions : Organisations de manifestations, concours, communication pêcheurs, promotion de la pêche...

Georges GUYONNET, Président
Alain GODARD, Vice-Président,
Bernard PICHET, Trésorier,
Joël CHATOT, Secrétaire,
Philippe FROUX, Administrateur – Responsable,
Franck LAMALLE, Administrateur,
Alain MERCIER, Administrateur,
François LAVAL, Administrateur.

Pas de réunion en 2023.

Commission « Technique et Développement »

Missions : Réglementation pêche, gestion, restauration, connaissance, validation des études/travaux, parcours des AAPPMA, Police de la Pêche...

Georges GUYONNET, Président,
Joël CHATOT, Secrétaire,
Olivier BERNOLIN, Secrétaire-Adjoint – Responsable
Julien BARNAY, Administrateur,
André BONNOT, Administrateur,
Philippe FROUX, Administrateur,
Franck LAMALLE, Administrateur,
Alain MERCIER, Administrateur,
François LAVAL, Administrateur.

Une réunion le 9 février 2023.

Commission « Travaux, Patrimoine et Réciprocité »

Missions : évolution de la Caisse de Réciprocité, tout ce qui concerne la réciprocité dans le département, travaux, gestion des plans d'eau

8 membres du Conseil d'Administration

Georges GUYONNET, Président,
Marc DURANDIN, Vice-Président,
Christian LARGE, Vice-Président,
Alain GODARD, Vice-Président,
Bernard PICHET, Trésorier – Responsable,
Olivier BERNOLIN, Secrétaire-Adjoint,
André BONNOT, Administrateur
Alain MERCIER, Administrateur

Une commission le 28 juin 2023.

7 représentants des AAPPMA

Gilles BURTEAU (Président Salornay-sur-Guye),
Michel CANET (Président Montceau-les-Mines),
Emmanuel CARRIER (Président Paray-le-Monial),
Michel DROUOT (Trésorier Autun),
Didier GEROLT (Président Romenay),
Baptiste NECTOUX (Président Crêches/Saône),
André RAMBAUD (Président Charolles).

ACTIVITE FEDERALE

Activité du Président ou son représentant

Dimanche 8 janvier : SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par P. Petit.

Samedi 14 janvier : DIGOIN, Assemblée Générale de l'AAPPMA, accompagné de C. Large et P. Froux.

Dimanche 15 janvier : SAINT-VALLIER, Assemblée Générale de l'AAPPMA.

Lundi 16 janvier : AUTUN, Comité de pilotage du Contrat territorial Arroux Morvan Somme, représenté par J. Maupoux.

Mardi 10 janvier : PARIS, Séminaire de la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF),
LA-CHAPELLE-DE-GUINCHAY, Cérémonie de signature du Contrat Territorial des bassins de la Mouge et de la Petite Grosne, représenté par P. Petit.

Jeudi 19 janvier : FEDERATION, Rendez-vous avec Mme Jambon du Crédit Agricole concernant les assurances.

Dimanche 22 janvier : ORMES, Assemblée Générale de l'AAPPMA, accompagné de J. Chatot,
PONTANEVAUX, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par P. Petit,
PRISSE, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par P. Petit.

Jeudi 26 janvier : VISIO, réunion relative au lancement d'une étude de rétablissement de la continuité écologique sur la Somme, représenté par J. Maupoux.

Jeudi 26 au samedi 28 janvier : DIGOIN, BLANZY et FEDERATION, réunions d'informations à destination des Gardes Pêche Particuliers d'AAPPMA, assurées par T. Breton.

Vendredi 27 janvier : BELLEVESVRE, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par J. Chatot,
CHAROLLES, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par R. Labrosse,
SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par B. Pichet et A. Bonnot,
TOULON-SUR-ARROUX, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par C. Large.

Samedi 28 janvier : PALINGES, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par P. Froux,
PIERRE-DE-BRESSE, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par J. Chatot,
RANCY, Assemblée Générale de l'AAPPMA,
SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par A. Godard et JC Houdement,
VERDUN-SUR-LE-DOUBS, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par M. Durandin et A. Bonnot.

Dimanche 29 janvier : MARMAGNE, Assemblée Générale de l'AAPPMA.

Jeudi 2 février : CHALON-SUR-SAÔNE, Rendez-vous avec le Maire et l'AAPPMA concernant des projets d'animations, accompagné de R. Chassignol et C. Goujon.

Jeudi 2 et vendredi 3 février : FEDERATION, Intervention du cabinet KPMG pour clôture des comptes 2022.

Vendredi 3 février : BLANZY, Assemblée Générale de l'AAPPMA.
DONZY-LE-PERTUIS, réunion relative à un projet de réouverture de la Mouge à Donzy-le-Pertuis (secteur busé), représenté par J. Maupoux.

Samedi 4 février : BOURBON-LANCY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, accompagné de R. Labrosse et F. Laval,
SAINT-AMBREUIL, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par B. Pichet et A. Bonnot,
SALORNAY-SUR-GUYE, Assemblée Générale de l'AAPPMA.

Dimanche 5 février : LE BREUIL, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par A. Godard,
GUEUGNON, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par R. Labrosse,
LOUHANS, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par B. Pichet,
MONTCEAU-LES-MINES, Assemblée Générale de l'AAPPMA.

Mardi 7 et mercredi 8 février : PARIS, Conseil d'Administration de la FNPF.

Jeudi 9 février : FEDERATION, Commission Technique et développement,
MONTCEAU-LES-MINES, rendez-vous avec l'AAPPMA pour l'organisation de l'Assemblée Générale de la Fédération, accompagné de V. Pollier.

Vendredi 10 février : DIJON (21), Conseil d'Administration de l'Association Régionale Bourgogne Franche-Comté (ARBFC), VIRE, réunion « Rencontre responsable des sites : j'aime la nature propre », représenté par C. Goujon, M. Durandin et J. Chatot.
RULLY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par A. Bonnot,
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par B. Pichet.

Samedi 11 février : TOURNUS, Assemblée Générale de l'AAPPMA, accompagné de B. Pichet.

Dimanche 12 février : CHALON-SUR-SAONE, Assemblée Générale de l'AAPPMA, accompagné de B. Pichet,
PERRECY-LES-FORGES : Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par C. Large.

Mardi 14 février : FEDERATION, présentation clôture des comptes de 2022 par KPMG.

Vendredi 17 février : FEDERATION, Conseil d'Administration,
MARCIGNY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par R. Labrosse et F. Laval.

Samedi 18 février : MACON, Assemblée Générale de l'AAPPMA.

Dimanche 19 février : OUDRY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, accompagné de C. Large,
SAINT-USUGE, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par J. Chatot.

Lundi 20 février : SAINT-DESERT, Comité technique relatif au projet d'aménagement du ruisseau de St-Désert, représenté par J. Maupoux.

Mardi 21 février : FEDERATION, Rendez-vous avec le Crédit Mutuel concernant le changement de banque, accompagné de V. Pollier.

Mercredi 22 février : GIGNY-SUR-SAONE, Rendez-vous concernant le projet de Poste à Mobilité Réduite, accompagné de B. Pichet et C. Goujon.

Mercredi 22 février : MACON, Rendez-vous avec les Gardes Particuliers de la Fédération de Pêche de l'Ain pour organiser des tournées de nuit communes et évoquer les problèmes en commun, représenté par R. Chassignol et T. Breton.

Vendredi 24 février : MERVANS, rendez-vous avec le Maire et l'AAPPMA de Saint-Germain-du-Bois, concernant le projet de travaux à l'étang de Blaude, accompagné de B. Pichet.

Samedi 25 février : CHAGNY, Assemblée Générale de l'AAPPMA,
GERGY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, accompagné de B. Pichet.

Dimanche 26 février : DAMEREY, Assemblée Générale des Pêcheurs Amateurs aux engins et Filets, accompagné de B. Pichet,
SAGY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par J. Chatot.

Lundi 27 et mardi 28 février : FEDERATION, intervention du cabinet ABG Audit pour le contrôle des comptes.

Mercredi 1^{er} mars : LA-TOUR-DE-SALVAGNY (69), Conseil d'administration de l'Union des Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique des bassins Rhône-Méditerranée & Corse (UFBRMC).

Jeudi 2 mars : SAINT-YAN, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par R. Labrosse et F. Laval.

Samedi 4 mars : FEDERATION, Assemblée Générale du Comité Départemental de Pêche Sportive.

Mardi 7 mars : CHALON-SUR-SAONE, RISE Festival, projection de films de pêche à la mouche.

Mercredi 8 mars : AUTUN, Réunion relative au projet d'aménagement de la frayère des Chaintrés, représenté par J. Maupoux et R. Jacquesson.

Vendredi 10 mars : WEBINAIRE concernant le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), accompagné de P. Petit et V. Pollier,
SAINTE-CROIX, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par J. Chatot.

Mercredi 15 mars : CHALON-SUR-SAONE, Mairie, réunion avec le Maire pour la préparation d'un événement pêche à Chalon, accompagné de R. Chassignol et C. Goujon.

Vendredi 17 mars : DOMMARTIN-LES-CUISEAUX, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par J. Chatot.

Samedi 18 mars : LONS-LE-SAUNIER (39), Assemblée Générale de la FDAAPPMA 39.

Lundi 20 mars : MONTCEAU-LES-MINES, réunion concernant le bail de la Sorme, accompagné de R. Chassignol et C. Goujon.

Mardi 21 mars : SORNAY, réunion relative au projet d'aménagement du bras mort de Sornay, représenté par J. Chatot, accompagné de J. Maupoux.

Jeudi 23 mars : SAINT-LAURENT-D'ANDENAY, rendez-vous avec le Maire concernant l'étang de Montchanin, accompagné de C. Goujon.

Jeudi 23 mars : VISIOCONFERENCE, Comité ressource en eau en préfecture représenté par R. Chassignol.

Samedi 25 mars : MONTCEAU-LES-MINES, Assemblée Générale Statutaire, CHAGNY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, accompagné de A. Bonnot.

Dimanche 26 mars : Assemblée Générale de la FDAAPPMA 21.

Mardi 28 mars : FEDERATION, journée Maintien-Actualisation des Compétences du personnel de la Fédération à la formation Sauveteur Secouriste du Travail.

Jeudi 30 mars : ARLES (13), Réunion de Bureau de l'Association Migrateurs Rhône-Méditerranée (MRM).

Lundi 3 avril : MACON, Réunion avec le Département pour l'élaboration d'un arrêté permanent autorisant la circulation des pêcheurs sur les voies bleues et voies vertes, représenté par C. Colin.

Mardi 4 avril : PARIS, réunion de bureau de la FNPF.

Mercredi 5 avril : DDT 71, réunion avec la DDT, les Officiers du Ministère Publique de Chalon-sur-Saône et de Mâcon concernant la mise en place d'une nouvelle convention pour le traitement des procès-verbaux, représenté par T. Buy et C. Colin.

Vendredi 7 avril : FEDERATION, rendez-vous avec le Crédit Mutuel concernant le changement de banque.

Samedi 8 avril : MONTCHANIN, Préparation Championnat de France Jeunes, représenté par A. Godard.

Vendredi 14 avril, VALENCE (26), Conseil d'Administration et Assemblée Générale de MRM.

Dimanche 23 avril : Assemblée Générale de la FDAAPPMA 70.

Mercredi 26 avril : CHALON-SUR-SAONE, réunion avec le service technique de la ville de Chalon-sur-Saône pour préparation de l'évènement pêche, accompagné de R. Chassignol et C. Goujon.

Vendredi 28 avril : SAINT-DESERT, Comité technique relatif au projet d'aménagement du ruisseau de St-Désert, représenté par J. Maupoux.

Samedi 29 et dimanche 30 avril : MAUGES-SUR-LOIRE (49), Assemblée Générale de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO), accompagné de B. Pichet.

Mardi 2 et mercredi 3 mai : PARIS, Conseil d'Administration de la FNPF.

Mardi 2 mai : MACON, rendez-vous avec le Cabinet FOGEX pour obtenir un devis concernant la gestion sociale, représenté par V. Pollier.

Mercredi 3 mai : VISIO, réunion relative au lancement d'une étude pollution diffuse par le SMBAS sur le bassin de l'Arroux, représenté par J. Maupoux.

Jeudi 4 mai : FEDERATION, Commission du Personnel.

Mardi 9 mai : LES BORDES, comité technique relatif au projet d'aménagement du bras mort du Pâquier des Bordes, représenté par J. Maupoux.

Mercredi 10 mai : CORMORANCHE-SUR-SAONE (01), Rendez-vous avec la FDAAPPMA 01 concernant la Darse, accompagné de R. Chassignol.

Jeudi 11 mai : CHAGNY, Rendez-vous avec le Maire concernant les élections de l'AAPPMA.

Vendredi 12 mai : Assemblée Générale de la Fédération de pêche de l'Ain.

Samedi 20 mai : CHAGNY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par B. Pichet.

Mercredi 24 mai : Conseil de Développement durable de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, représenté par A. Godard.

Mercredi 31 mai : FEDERATION, Rendez-vous avec Lyonel CHOCAT, Rédacteur en Chef du magazine La Pêche et les Poissons concernant la manifestation pêche prévue à Chalon-sur-Saône, accompagné de R. Chassignol et C. Goujon.

Jeudi 1^{er} juin : MACON, réunion technique avec la Direction Départementale des Territoires concernant la réglementation pêche, représenté par C. Colin.

Vendredi 2 juin : DIJON (21), Conseil d'Administration de l'Association Régionale Bourgogne Franche-Comté (ARBFC).

Samedi 3 juin : CHALON-SUR-SAONE, Fête de la Biodiversité, représenté par R. Chassignol, C. Goujon et R. Jacquesson.

Mardi 6 juin : PARIS, réunion de bureau de la FNPF.
VISIOCONFERENCE : réunion organisée par l'Union des Fédérations pour la Pêche et la protection du milieu aquatique des Bassins Rhône-Méditerranée & Corse relative aux suivis piscicoles sur l'axe Saône, représenté par J. Maupoux.

Mercredi 7 juin : CHAGNY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par A. Bonnot.
JAMBLES : réunion technique sur le projet de restauration du ruisseau de Jambles par Le Grand Chalon, représenté par J. Maupoux.
SAINT-JEAN-DE-VAUX : réunion technique relative au projet d'aménagement du moulin Liboureau sur l'Orbise par Le Grand Chalon, représenté par J. Maupoux.

Jeudi 8 juin : LUGNY-LES-CHAROLLES, Signature du Contrat Territorial Arconce, accompagné de R. Chassignol.

Samedi 10 juin : BELFORT (70), Assemblée Générale de l'ARBFC.

Dimanche 11 juin : LOUHANS, Concours Carnassiers.

Lundi 12 juin : FEDERATION, Rendez-vous avec l'entreprise Guinot concernant le projet de réfection du parking de la Fédération.

Mercredi 14 juin : CLUNY, Signature du Contrat de Rivière Grosne, accompagné de J. Maupoux,
VISIOCONFERENCE, Comité ressource en eau en préfecture représenté par R. Chassignol.

Jeudi 15 juin : FEDERATION, Rendez-vous avec le Président de l'AAPPMA de Perrecy-les-Forges.

Samedi 17 juin : PARIS, Assemblée Générale du Syndicat National des Structures Associatives de la Pêche de Loisirs (SNSAPL), accompagné de B. Pichet et C. Large.

Dimanche 18 et lundi 19 juin : PARIS, Assemblée Générale et Congrès de la FNPF, accompagné de B. Pichet et C. Large.

Mercredi 21 juin : ECUELLE, Inauguration du Bief du Triot, accompagné de F. Laval, R. Chassignol, J. Maupoux.

Jeudi 22 juin : CORMATIN, Comité de bassin de la Grosne, représenté par J. Maupoux.

Jeudi 22 et vendredi 23 juin : FEDERATION, Intervention du cabinet KPMG pour préparer le contrôle budgétaire.

Lundi 26 juin : VISIOCONFERENCE avec les représentants de La Pêche et la Poisson concernant la journée pêche à Chalon-sur-Saône et le projet d'une brochure Pêche en Saône-et-Loire, accompagné de R. Chassignol et C. Goujon,
CHALON-SUR-SAONE, Réunion avec l'AAPPMA et la Mairie concernant la convention pour le Lac de la Zup et le Port de Chalon-sur-Saône, représenté par C. Colin.

Mercredi 28 juin : FEDERATION, Commission de la Caisse de Réciprocité.

Jeudi 29 juin : SAINT-POURCAIN SUR SIOULE (03), rendez-vous avec le Président de la FDAAPPMA 03 et R. Labrosse de l'AAPPMA de Digoïn concernant des problèmes de déversement de poissons sur les lots de l'AAPPMA de Digoïn.

Lundi 3 juillet : FEDERATION, Présentation du Contrôle Budgétaire par le Cabinet KPMG.

Mardi 4 juillet : PARIS, réunion de Bureau de la FNPF.

Mercredi 5 juillet : Paris, Conseil d'Administration de la FNPF.

Vendredi 7 juillet : FEDERATION, Conseil d'Administration.

Lundi 10 juillet : COURLANS (39) : Signature du Contrat EPAGE Seille et Affluents.

Mardi 11 juillet : VISIOCONFERENCE, réunion relative à la restauration de la zone humide des Chaintrés à Etang-sur-Arroux, représenté par J. Maupoux.

Lundi 10 et mardi 11 juillet : FEDERATION, Formation initiale des gardes pêche particulier, assurée par C. Colin.

Vendredi 14 juillet : AUTUN, Concours de pêche,
MONTCEAU-LES-MINES, Concours de pêche.

Mercredi 19 juillet : PERRECY-LES-FORGES, rendez-vous avec l'AAPPMA pour définir le projet de poste PMR et les travaux sur l'étang de Clessy, accompagné par B. Pichet et C. Goujon.

Mercredi 25 juillet : VISIOCONFERENCE, restitution technique étude des plans d'eau du bassin de la Somme, représenté par J. Maupoux.

Mercredi 25 juillet : PERRECY-LES-FORGES, rendez-vous avec l'AAPPMA et l'entreprise Chapey Paysagiste pour le poste PMR, représenté par C. Goujon.

Mardi 1^{er} août : TOURNUS, rendez-vous sur place avec l'AAPPMA pour la préparation de la Finale du Challenge Carnassiers.

Jeudi 3 août : BOURBON-LANCY : Concours de pêche.

Vendredi 4 août : VISIOCONFERENCE Groupe de travail axe Saône – Union de bassin pour la pêche en Rhône Méditerranée, représenté par R. Chassignol.

Dimanche 6 août : BRESSE-SUR-GROSNE : Fête de la Chasse et de la Campagne, accompagné des administrateurs et de R. Jacquesson.

Jeudi 17 et vendredi 18 août : FEDERATION, Formation initiale des gardes pêche particulier, assurée par C. Colin.

Dimanche 20 août : PIERRE-DE-BRESSE : Fête du parc et de la Biodiversité, stand tenu par C. Goujon, R. Jacquesson, C. Marcon et J. Maupoux.

Jeudi 24 Août : CHALON-SUR-SAONE, réunion avec l'AAPPMA pour la préparation de la « Fête de la pêche », représenté par C. Goujon.

Samedi 2 septembre : GUEUGNON, concours de pêche.

Dimanche 3 septembre : TOULON-SUR-ARROUX, concours de pêche.

Mardi 5 septembre : PARIS, Bureau et Conseil d'Administration de la FNPF, FLEURVILLE, Réunion technique relative aux travaux de diversification des habitats de la gravière de Fleurville, représenté par J. Maupoux.

Mercredi 6 septembre : PARIS, Conseil d'Administration de la FNPF.

Jeudi 7 septembre : VISIOCONFERENCE Comité ressource en eau de la Préfecture de Saône-et-Loire, représenté par R. Chassignol

Mardi 12 septembre : ARLES, Conseil d'Administration de Migrateurs Rhône Méditerranée (MRM).

Mardi 19 septembre : SORNAY, présentation des pistes d'aménagement du bras mort de Sornay, représenté par J. Chatot, accompagné de J. Maupoux.

Mardi 19 septembre : CHALON-SUR-SAONE, réunion avec l'AAPPMA et les bénévoles pour le briefing de la « Fête de la pêche », représenté par C. Goujon.

Samedi 23 septembre : CHALON-SUR-SAONE, Fête de la Pêche organisée en collaboration avec l'AAPPMA de Chalon-sur-Saône, assurée par les bénévoles des AAPPMA, des Pêcheurs ; les Administrateurs de la Fédération et de l'ensemble du personnel de la Fédération.

Dimanche 8 octobre : LOUHANS, concours carnassiers.

Mardi 10 octobre : FEDERATION, Rendez-vous avec l'entreprise ALLEO concernant le changement de téléphonie, accompagné de V. Pollier. PREFECTURE - Assise de l'eau, représenté par R. Chassignol.

Jeudi 12 octobre : FEDERATION, Commission du Personnel.

Mardi 17 octobre : MACON, DDT, commission départementale pêche avec les acteurs de la pêche, accompagné de R. Chassignol et C. Colin, BESANCON (25), Réunion annuelle relative à l'accord-cadre (programme d'aide de l'Agence de l'eau RMC à la Fédération), représenté par J. Maupoux,

MACON, DDT, Comité technique GEMAPI du PAPI (programme d'actions pour la prévention des inondations) Saône, représenté par J. Maupoux.

Mercredi 18 octobre : CORMORANCHE-SUR-SAONE (01), rendez-vous à la Mairie pour la signature de la convention de gestion de la gravière de Cormoranche-sur-Saône entre La Mairie, les AAPPMA de Crêches-sur-Saône et Grièges-Pont-de-Veyle (01), les FDAAPPMA 01 et 71.

Jeudi 19 octobre : FEDERATION, rendez-vous avec la radio Chérie FM pour une présentation de communication en radio, accompagné de C. Goujon.

Vendredi 20 octobre : FEDERATION, rendez-vous avec les AAPPMA d'Ormes et Tournus pour l'organisation de la finale du Challenge carnassiers, accompagné de C. Goujon.

Samedi 21 octobre : CUISERY, concours carnassiers.

Dimanche 22 octobre : SAINT-MARCEL, Remise des prix à la Finale de la Coupe Fédérale.

Mardi 23 octobre : VISIOCONFERENCE Groupe de travail axe Saône – Union de bassin pour la pêche en Rhône Méditerranée, représenté par R. Chassignol.

Jeudi 26 octobre : FEDERATION, rendez-vous avec la radio Chérie FM pour une présentation de projet de communication en radio, accompagné de C. Goujon.

Vendredi 3 novembre : FEDERATION, rendez-vous avec l'AAPPMA de Saint-Vallier.

Lundi 6 novembre : PARIS, commission des finances de la FNPF.

Lundi 6 novembre : LE BREUIL, réunion concernant le changement de parcours pour la Finale du Challenge Carnassiers sur le Réservoir de Montaubry, représenté par B. Pichet, A. Godard, A. Mercier et C. Goujon.

Mardi 7 novembre : PARIS, Bureau et Conseil d'Administration de la FNPF, VIRE, réunion à la Fédération départementale des chasseurs pour « J'aime la Nature Propre », représenté par F. Laval et C. Goujon.

Mardi 7 et Jeudi 9 novembre : FEDERATION, entretiens individuels du personnel, assurés par R. Chassignol et V. Pollier.

Vendredi 10 novembre : DIJON (21), Conseil d'Administration et Assemblée Générale de l'Association Régionale Bourgogne-Franche Comté (ARBFC).

Dimanche 12 novembre : LE BREUIL, Finale du Challenge Carnassiers sur le Réservoir de Montaubry, accompagné des administrateurs, de C. Goujon et R. Jacquesson.

Lundi 13 et mardi 14 novembre : FEDERATION, Intervention de KPMG pour la préparation du budget 2024.

Jeudi 16 novembre : FEDERATION, Commission du Personnel.

Lundi 20 novembre : FEDERATION, Rendez-vous avec Isabelle Szymusiak de KPMG pour la préparation du budget 2024 accompagné de B. Pichet et V. Pollier.

Mercredi 22 et Jeudi 23 novembre : PARIS, Assises Nationales du Loisirs Pêche, représenté par R. Chassignol, C. Goujon et R. Jacquesson.

Jeudi 23 novembre : DOMMARTIN-LES-CUISEAUX, réunion relative à l'aménagement du seuil du Moulin des Reisses, représenté par J. Maupoux.

Vendredi 24 novembre : FEDERATION, Conseil d'Administration.

Jeudi 30 novembre : LA-TOUR-DE-SALVAGNY (69), Conseil d'Administration de l'Union des Fédérations des Bassins Rhône-Méditerranée & Corse (UFBRMC),

Mardi 5 décembre : PARIS, Réunion de bureau de la FNPF, PARIS, Commission « Eau – Protection du Milieu Aquatique – Biodiversité » de la FNPF.

Jeudi 14 décembre : FEDERATION, Rendez-vous avec les représentants de La Pêche et les Poissons concernant des projets 2024, accompagné de P. Petit, B. Pichet, R. Chassignol et C. Goujon.

Jeudi 30 novembre : VISIOCONFERENCE, Réunion annuelle pour définir le programme d'action de la Fédération subventionnée par l'Agence de l'eau RMC, représenté par R. Chassignol et J. Maupoux.

Vendredi 1^{er} décembre : LYON (69), Conférence de bassin relative à l'Accord-Cadre annuel entre les Fédérations de pêche du bassin RMC et l'Agence de l'eau RMC, représenté par J. Maupoux.

Mercredi 6 décembre : VISIOCONFERENCE, Présentation de « l'étude de connaissances sur les compartiments toujours en eau de la Saône : lônes, bras morts, platis » réalisée par l'EPTB Saône-et-Doubs, représenté par J. Maupoux.

Lundi 11 décembre : COSGES (39), réunion relative à la restauration de la Seille entre Cosges (39) et Le Tartre, représenté par J. Maupoux.

Mardi 12 décembre : AUTUN, remise du trophée de l'eau par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan pour le projet d'arasement du barrage de St-Andoche à Autun, accompagné de A. Godard et de J. Maupoux.

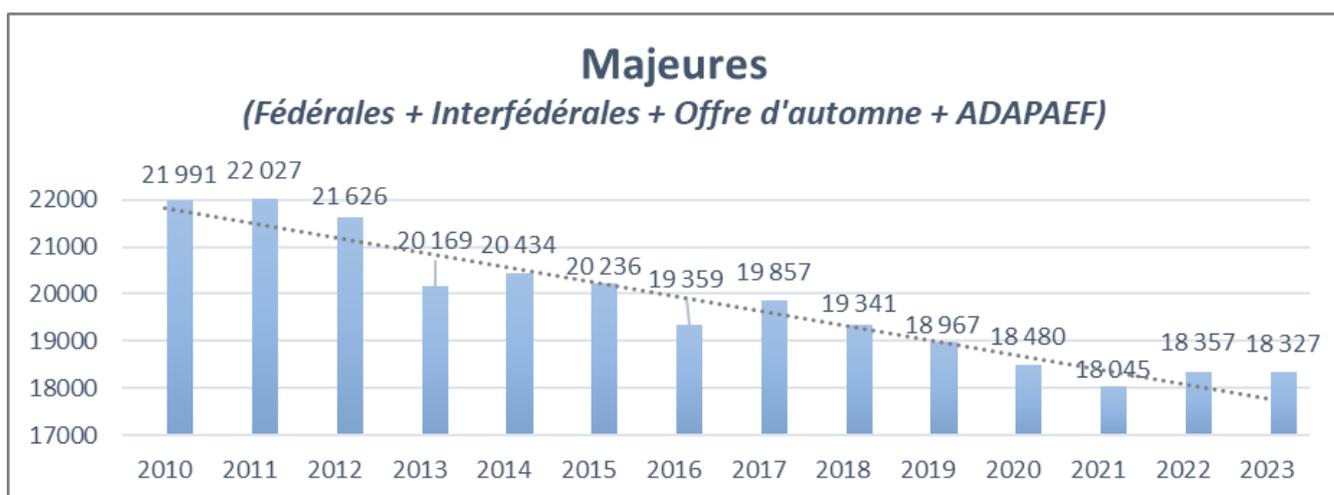
Du vendredi 22 décembre 2023 au mercredi 3 janvier 2024 : fermeture annuelle de la Fédération.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration de la Fédération ont participé à 41 Assemblées Générales d'AAPPMA.

EVOLUTION DES CARTES DE PECHE depuis 2010

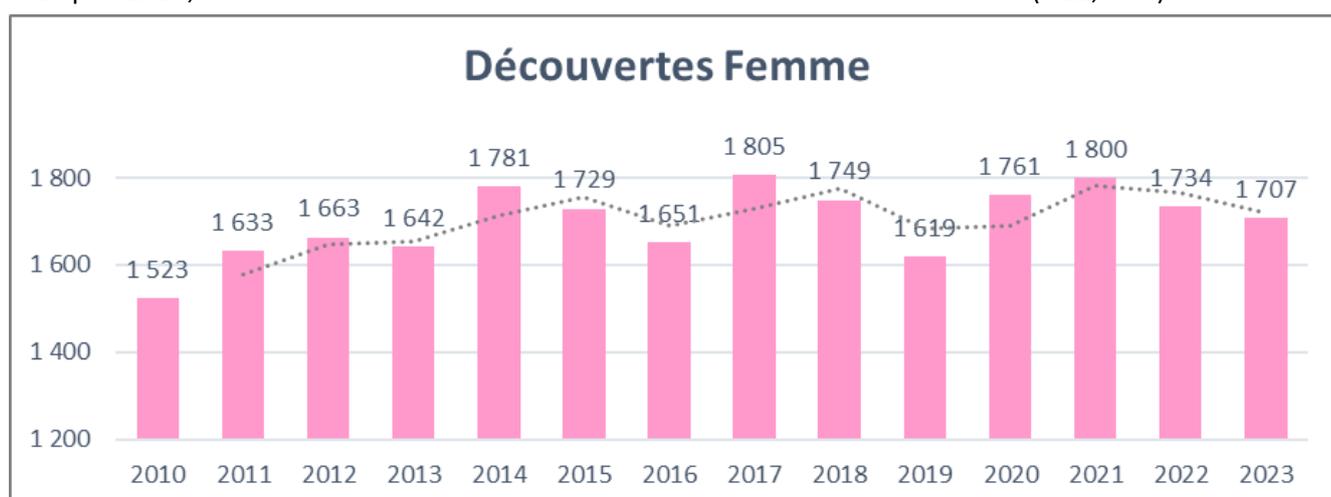
Cartes Majeures (Fédérales + Interfédérales, Offre d'automne, ADAPAEF)

18 327 cartes Majeures ont été délivrées en 2023, représentant **une baisse de 0,16 %** par rapport à l'année précédente. Depuis 2019, les ventes n'ont plus dépassé les 19 000 cartes. Depuis 2010, les ventes de cartes majeures ont baissé de -16,66 % et depuis 2008 cette baisse atteint -25,15 %.



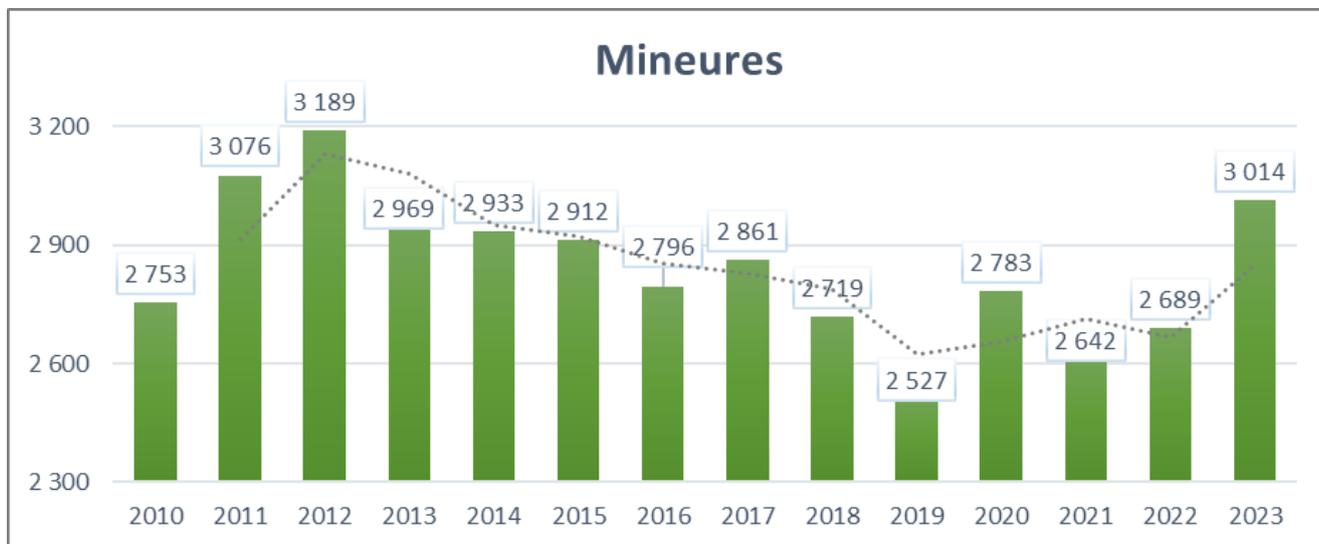
Cartes découverte Femme

1 707 cartes découvertes Femme vendues en 2023, représentant **une baisse de -1,56 %** par rapport à 2022. En 2021, il y a eu 128 cartes « Parrainage Femme », cette offre n'a pas pu fidéliser les femmes au loisir pêche. Depuis 2010, la tendance des ventes de cartes découvertes Femme est à la hausse (+12,08 %).



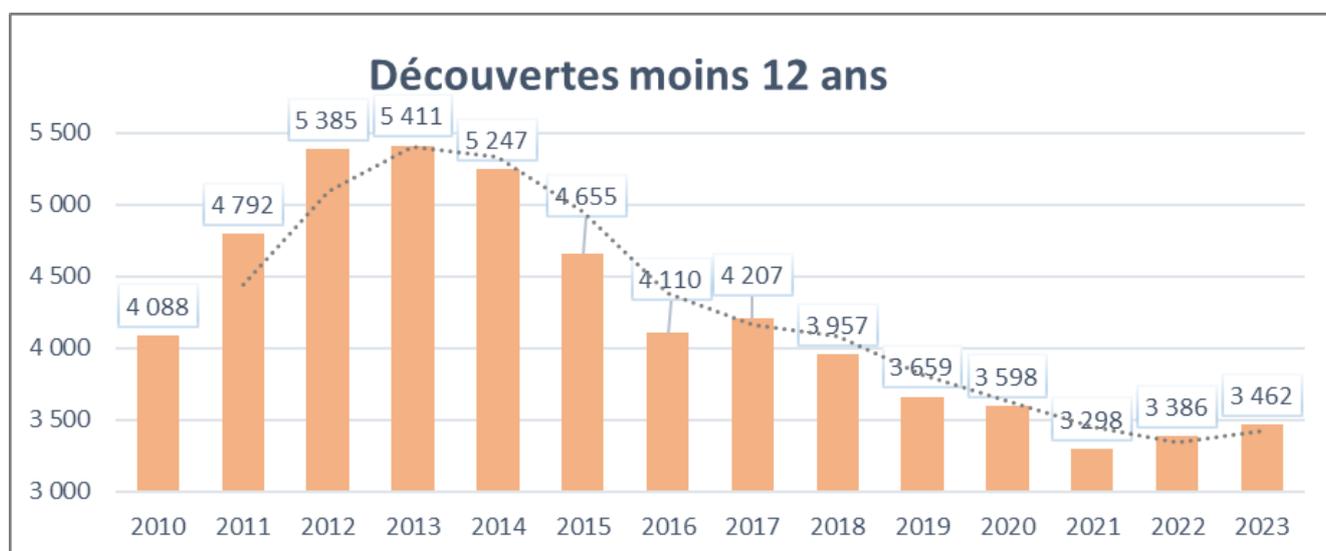
Cartes Mineures

3 014 cartes Mineures délivrées en 2023, représentant **une hausse de + 12,09 %** par rapport à l'année précédente. Depuis 2013, les ventes de cartes mineures n'avaient plus dépassé la barre des 3 000 cartes.



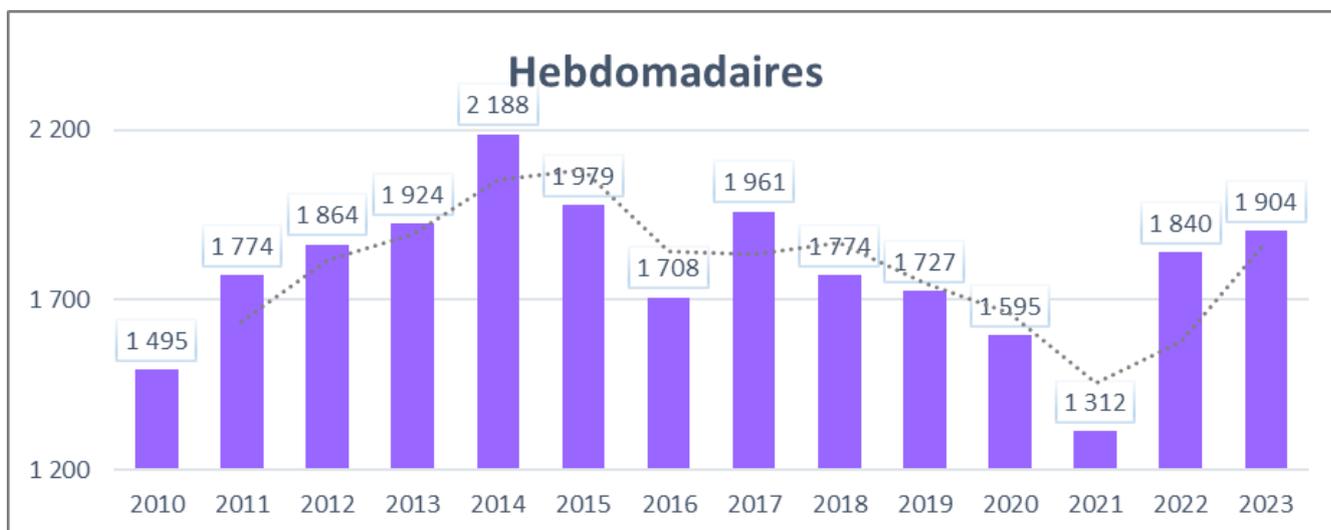
Cartes découverte moins de 12 ans

3 462 cartes découverte moins de 12 ans vendues en 2023, soit **une hausse de + 2,24 %** par rapport à 2022. Cette hausse représente + 4,97 % depuis 2 ans.



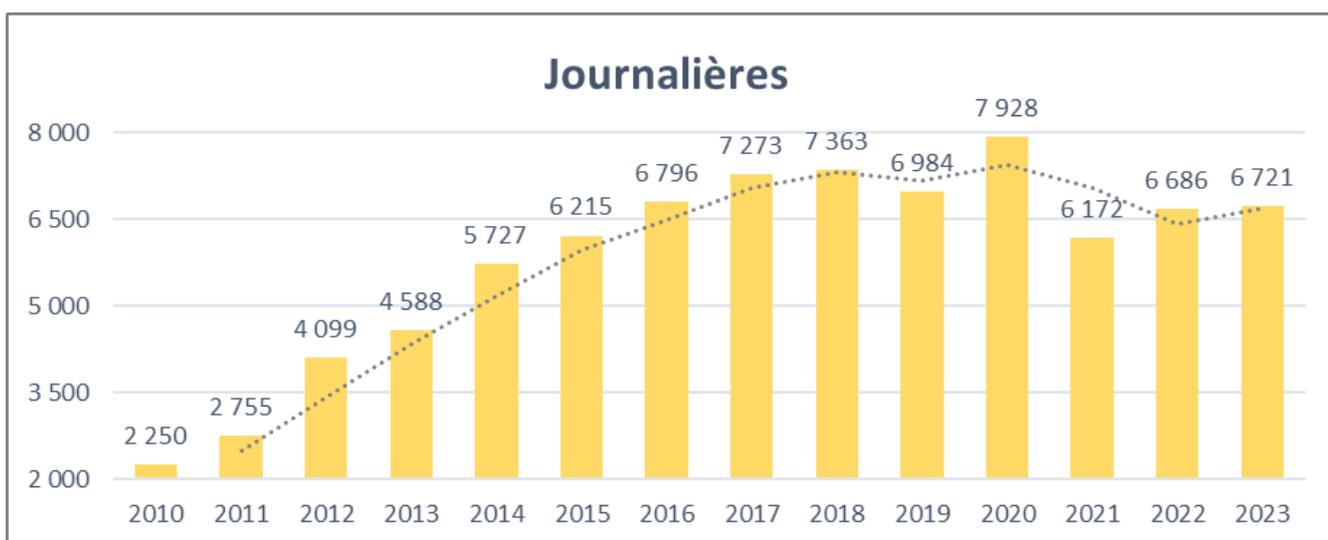
Cartes hebdomadaires

1 904 cartes hebdomadaires délivrées en 2023, représentant **une hausse de + 3,48 %** par rapport à l'année précédente. L'année 2023 est la meilleure année des ventes de cartes hebdomadaires depuis 6 ans.



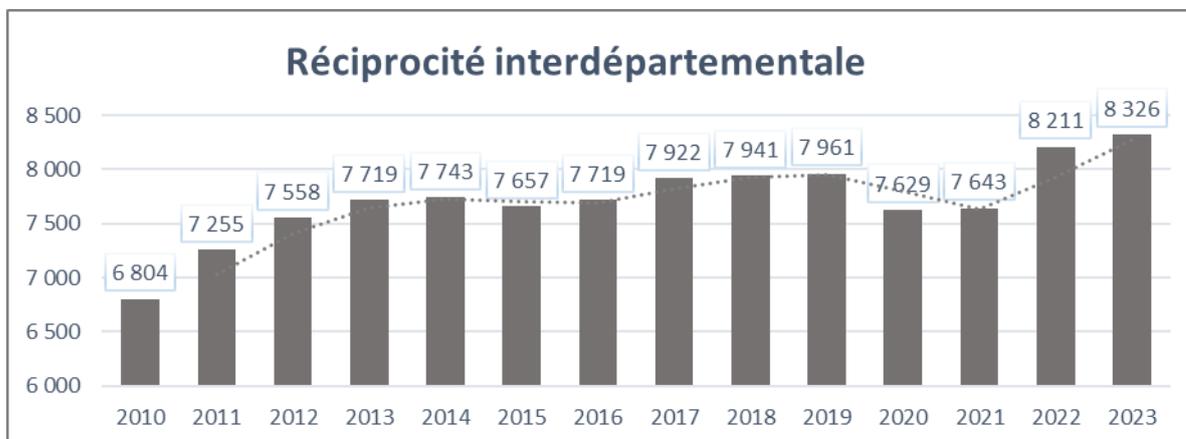
Cartes journalières

6 721 cartes journalières délivrées en 2023, représentant **une hausse de + 0,52 %** par rapport à 2022. Après une année 2020 en hausse, probablement liée à l'incertitude due au covid, les ventes n'ont plus dépassé les 7 000 cartes journalières.



Réciprocité interdépartementale (Cartes interfédérales ou vignette EHGO)

Les pêcheurs sont de plus en plus nombreux à opter pour la réciprocité. L'année 2022 montre un record d'adhésion à la réciprocité dans notre département avec une hausse de + 1,28 % par rapport à 2021.



© Laurent MADELON/FNPF

VENTES DES CARTES DE PECHE DE L'ANNEE 2023 en quelques chiffres

Evolution des ventes des cartes de pêche par mois

Tableau récapitulatif des ventes de cartes par mois selon le type de carte de pêche en 2023

Les ventes de carte Majeure offre d'automne sont intégrées aux cartes Majeures.

Mois	Cartes Majeures + Interfédérales + ADAPAEF*		Femmes		Mineures		Moins de 12 ans		Journalières		Hebdomadaires	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Décembre 2022	1 497	8,2%	73	4,3%	172	5,7%	112	3,2%	5	0,1%		0,0%
Janvier	3 291	18,0%	155	9,1%	340	11,3%	244	7,0%	46	0,7%		0,0%
Février	2 192	12,0%	164	9,6%	261	8,7%	218	6,3%	73	1,1%	4	0,2%
Mars	5 134	28,0%	371	21,7%	628	20,8%	568	16,4%	580	8,6%	33	1,7%
Avril	2 202	12,0%	256	15,0%	446	14,8%	483	14,0%	461	6,9%	148	7,8%
Mai	1 807	9,9%	296	17,3%	335	11,1%	480	13,9%	671	10,0%	393	20,6%
Juin	959	5,2%	186	10,9%	254	8,4%	266	7,7%	620	9,2%	252	13,2%
Juillet	549	3,0%	121	7,1%	332	11,0%	484	14,0%	1 162	17,3%	262	13,8%
Août	304	1,7%	62	3,6%	185	6,1%	450	13,0%	1 928	28,7%	431	22,6%
Septembre	273	1,5%	15	0,9%	33	1,1%	90	2,6%	686	10,2%	260	13,7%
Octobre	105	0,6%	8	0,5%	25	0,8%	62	1,8%	337	5,0%	102	5,4%
Novembre	14	0,08%	0	0,0%	3	0,10%	2	0,06%	84	1,2%	13	0,7%
Décembre	0	0,00%	0	0,0%		0,00%	3	0,09%	68	1,0%	6	0,3%
TOTAL	18 327	100,0%	1 707	100,0%	3 014	100,0%	3 462	100,0%	6 721	100,0%	1 904	100,0%
ANNEE 2023 PAR TRIMESTRE												
1er Trimestre	12 114	66,1%	763	45%	1 401	46%	1 142	33%	704	10%	37	2%
2ème Trimestre	4 968	27,1%	738	43%	1 035	34%	1 229	35%	1 752	26%	793	42%
3ème Trimestre	1 126	6,1%	198	12%	550	18%	1 024	30%	3 776	56%	953	50%
4ème Trimestre	119	0,6%	8	0%	28	1%	67	2%	489	7%	121	6%
ANNEE 2022 PAR TRIMESTRE												
1er Trimestre	12 459	67,9%	838	48,3%	1 127	41,9%	1 152	34,0%	768	11,5%	29	1,6%
2ème Trimestre	4 712	25,7%	679	39,2%	966	35,9%	1 117	33,0%	1 613	24,1%	763	41,5%
3ème Trimestre	1 073	5,8%	208	12,0%	561	20,9%	1 006	29,7%	3 651	54,6%	920	50,0%
4ème Trimestre	113	0,6%	9	0,5%	35	1,3%	111	3,3%	654	9,8%	128	7,0%

*ADAPAEF : Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets

Carte Majeure Offre d'Automne

Lancée en 2018, la carte Majeure « Offre d'Automne » est disponible au tarif de 50 % du prix initial du 1^{er} septembre au 31 décembre. A noter que cette carte était mise en place seulement en octobre en 2018 et 2019.

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de cartes Offre d'automne vendues	76	94	406	262	318
Pêcheurs qui n'avaient pas de cartes de pêche annuelle en Saône-et-Loire les 2 années précédentes	42%	49%	51%	41%	42%
Pêcheurs ayant déjà pris une carte offre d'automne l'année précédente	–	3,2%	2,2%	10,7%	5,3%
Pêcheurs ayant pris une carte de pêche annuelle en Saône-et-Loire l'année précédente	26%	31%	31%	31%	24%
Pêcheurs ayant pris une carte de pêche annuelle en Saône-et-Loire les 2 années précédentes	17%	21%	22%	20%	18%
Nombre d'AAPPMA ayant vendu au moins 1 carte offre d'automne	34	28	49	49	54
Pêcheurs ayant pris une carte annuelle en Saône-et-Loire l'année suivante (dont carte offre d'automne)	53%	57%	50%	56%	56%
Pêcheurs ayant pris une carte offre d'automne l'année suivante	4% (3)	9% (9)	6,2% (25)	5,6% (15)	7,9% (25)

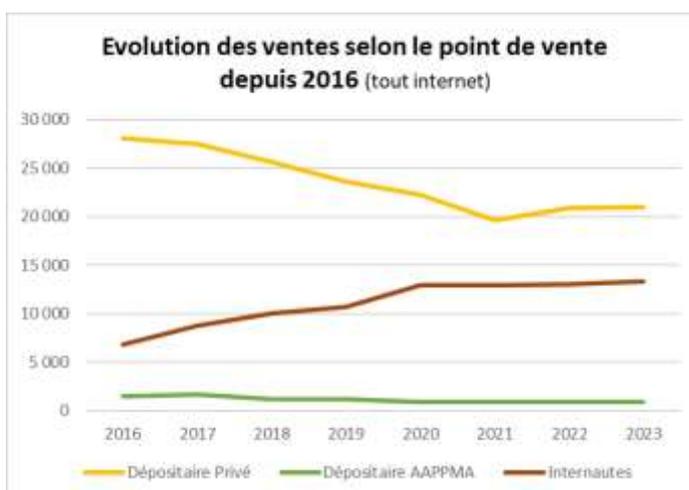
Répartition des ventes par point de vente

	2016	2017	2018	2019	2020	Ventes en 2021			Ventes en 2022			Ventes en 2023		
						Nombre Ventes	%	Nombre dépositaire (1)	Nombre Ventes	%	Nombre dépositaire (1)	Nombre Ventes	%	Nombre dépositaire (1)
Dépositaire Privé	28 089	27 499	25 680	23 619	22 287	19 609	58,7%	153	20 867	60,0%	157	21 001	59,6%	157
Dépositaire AAPPMA	1 457	1 697	1 204	1 177	919	871	2,6%	23	934	2,7%	21	923	2,6%	21
Internautes	6 874	8 768	10 019	10 687	12 939	12 908	38,7%		12 997	37,3%		13 321	37,8%	
TOTAL Ventes	36 420	37 964	36 903	35 483	36 145	33 388			34 798			35 245		

(1) Nombre de dépositaires ayant vendu au moins 1 carte de pêche pour la saison

Depuis 2016, de plus en plus de pêcheurs prennent leur carte de pêche depuis chez eux en tant qu'internautes. En 2023, la part des internautes a légèrement augmenté.

Les ventes auprès des dépositaires ont augmentées en nombre, mais la part a légèrement diminué.



Ages et sexes des pêcheurs (en nombre de cartes)

		0-14		15-24		25-34		35-44		45-54		55-64		65+		Total
		Homme	Femme													
Carte Majeure (Interfédérale + Majeure + ADAPAEF)	Nombre			1 098	15	1 732	25	2 521	32	2 592	48	3 941	43	5 868	30	17 945
	% tranche d'âge			6,20%		9,79%		14,23%		14,71%		22,20%		32,87%		
Carte Majeure Offre d'Automne	Nombre			37	2	65	3	62	0	60	2	83	2	66	0	382
	% tranche d'âge			10,21%		17,80%		16,23%		16,23%		22,25%		17,28%		
Carte promotionnelle Découverte Femme	Nombre				113		179		270		290		410		445	1 707
	% tranche d'âge			6,62%		10,49%		15,82%		16,99%		24,02%		26,07%		
Carte Personne mineure	Nombre	1 577	134	1 231	72											3 014
	% tranche d'âge	56,77%		43,23%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		
Carte Découverte moins de 12 ans	Nombre	2 989	473													3 462
	% tranche d'âge	100,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		
Carte Hebdomadaire	Nombre	21	3	174	5	329	12	532	12	433	7	232	7	137	0	1 904
	% tranche d'âge	1,26%		9,40%		17,91%		28,57%		23,11%		12,55%		7,20%		
Carte Journalière	Nombre	254	26	961	113	1 197	101	1 194	66	994	60	897	58	759	41	6 721
	% tranche d'âge	4,17%		15,98%		19,31%		18,75%		15,68%		14,21%		11,90%		
TOTAUX	H / F	4 841	636	3 501	320	3 323	320	4 309	380	4 079	407	5 153	520	6 830	516	35 135
	%	13,78%	1,81%	9,96%	0,91%	9,46%	0,91%	12,26%	1,08%	11,61%	1,16%	14,67%	1,48%	19,44%	1,47%	
	Tranche d'âge	5 477		3 821		3 643		4 689		4 486		5 673		7 346		
	%	15,59%		10,88%		10,37%		13,35%		12,77%		16,15%		20,91%		

Répartition géographique des pêcheurs (en nombre d'adhérent unique)

	Saône-et-Loire	Autres départements	Pays Etrangers
Part des ventes	79%	15%	6%

Répartition géographique des pêcheurs pour les cartes hebdomadaires

	Saône-et-Loire	Autres départements	Pays Etrangers
Part des ventes	14%	16%	70%

En 2023, un pêcheur prenant une carte hebdomadaire avait en moyenne 43 ans (44 ans en 2022).

Répartition géographique des pêcheurs pour les cartes journalières

	Saône-et-Loire	Autres départements	Pays Etrangers
Part des ventes	65%	31%	4%

En 2023, un pêcheur prenant une carte journalière avait en moyenne 42 ans (42 ans également en 2022).

Les cartes Hebdomadaires sont plébiscitées par les pêcheurs étrangers et par les pêcheurs des autres départements, contrairement à la carte journalière qui est achetée majoritairement par les pêcheurs locaux.

Ventes selon le pays de provenance du pêcheur

Pays Etrangers	Nombre de pêcheur unique
Allemagne	1 487
Hollande	178
Suisse	156
Roumanie	62
Belgique	58
Angleterre	44
Italie	9
République Tchèque	8
Autriche	6
Etats-Unis	6
Luxembourg	6
Ukraine	6
Pologne	4
Hongrie	3
Bulgarie	2
Danemark	2
Espagne	2
Moldavie	2
Croatie	1
Israël	1
Kazakhstan	1
Macédoine	1
Norvège	1
Portugal	1
Russie	1
Vietnam	1

Type de carte de pêche prise par les pêcheurs étrangers	Nombre de pêcheur	
Carte Hebdomadaire	1 164	57%
Carte interfédérale	367	18%
Carte Journalière	195	10%
Carte Découverte moins de 12 ans	101	5%
Carte Personne majeure	84	4%
Carte Personne mineure	83	4%
Carte Personne majeure - Offre d'automne	34	2%
Carte promotionnelle Découverte Femme	21	1%

Les pêcheurs étrangers achètent pour les deux tiers une carte saisonnières (66 %), plébiscitant à la majorité une carte hebdomadaire.

Ils sont malgré tout 23 % à prendre une carte annuelle adulte (Carte Interfédérale + Carte Majeure + Promotionnelle Découverte Femme).

SYNTHESE DES ALEVINAGES REALISES PAR LES AAPPMA ET LA FDAAPPMA

Etat des Alevinages en poissons blancs, carnassiers et truites

Espèces	Poids en Kg				Nombre				Coût total
	Etangs	Canaux	Rivières	Total kg	Etangs	Canaux	Rivières	Total Nombre	
Brème			200	200				0	0,00 €
Carpe	5 326	1 765	2 622	9 713				0	23 683,76 €
Carpeau	88		274	362				0	450,00 €
Carrassin			320	320				0	0,00 €
Gardon	8 406	1 390	1 490	11 286				0	58 959,41 €
Tanche	700	80	200	980				0	5 671,27 €
Total Blancs	14 520	3 235	5 106	22 861	0	0	0	0	88 764,44 €
Black-Bass	281	40	327	648				0	9 663,53 €
Brochet	1 719	60	1 577	3 356				0	47 146,89 €
Fingerling de Brochet				0			10 000	10 000	7 200,00 €
Perche	110	20	80	210				0	2 795,00 €
Sandre	548	328	35	911				0	20 635,26 €
Total Carnassiers	2 658	448	2 019	5 125	0	0	10 000	10 000	87 440,68 €
Truite Arc en Ciel	5 715	1 490	7 493	14 698				0	97 460,93 €
Truite Fario			4 426	4 426				0	36 832,97 €
Saumon de Fontaine			280	280				0	2 294,40 €
Totaux Truites	5 715	1 490	12 199	19 404	0	0	0	0	136 588,30 €
TOTAUX TOUT POISSON	22 893	5 173	19 324	47 389	0	0	10 000	10 000	312 793,42 €

Synthèse effectuée grâce aux procès-verbaux d'alevinage réalisés par les Agents de Développement ou données transmises par 64 AAPPMA (Les alevinages des AAPPMA de Anost, Charnay-lès-Chalon, Varenne-L'Arconce et Verdun-sur-le-Doubs ne sont pas intégrés à cette synthèse).

Pour l'année 2023, plus de 46 Tonnes de poissons, toute espèce confondue (pour les données connues), ont été déversées dans nos cours d'eau et plans d'eau du département. C'est 2 Tonnes de moins que l'année 2022.



Ces alevinages sont réalisés en très grande partie par les AAPPMA du département. Certains sont néanmoins pris en charge par la Fédération de pêche de Saône-et-Loire.

Responsables : Tiphaine Buy et Cyril Colin

BILAN DES PECHEES D'ETANGS REALISEES PAR LA FEDERATION

En plus des empoissonnements, des vidanges d'étangs sont réalisées sous la responsabilité de Cyril Colin, chargé de développement à la Fédération de Pêche.



Ces opérations se déroulent sur une période s'étalant sur 4 mois en automne et en hiver. Cette mission est réalisée à l'aide d'un camion d'alevinage. Afin de respecter les règles sanitaires, un protocole strict de nettoyage et d'entretien de tout le matériel est mis en œuvre avant chaque pêche d'étang. Il convient aussi de veiller à la traçabilité du poisson (provenance du poisson, état sanitaire, espèce invasive ou pas, ...).

Date	Nom de l'étang	Commune de l'étang	Pour AAPPMA de	Lieu de déversement	Quantité déversée
06-janv	Etang Vion	Thurey	Montceau-les-Mines	Lac du Plessis	105 Kg de Gardon et 362 Kg de Carpe
12-janv	Etang Villeneuve	Clux-Villeneuve	St Germain du Bois	Etang Chanceveau	22 Kg de Gardon, 16 Kg de Brochet et 31 Kg de Black-Bass
				Etang Balard	20 Kg de carpeau, 135 Kg de Gardon et 123 Kg de Carpe
				Etang du Ratenalet	15 Kg de Brochet et 30 Kg de Black-Bass
				Etang de la Tuilerie	95 Kg de Carpe
			Fédération	Etang Neuf	45 Kg de Black-Bass
				La Vieille Seille	60 Kg de Black-Bass
13-janv	Etang de la Chaumé	Allériot	Chalon-sur-Saône	La Saône à Allériot	305 Kg de Carpe
				La Saône à Sassenay	316 Kg de Carpe
				Etang Prin	492 Kg de Gardon
26-janv	Etang Brulé	L'abergement Sainte Colombe	Blanzay	Canal du Centre	165 Kg de Carpe
			Montceau-les-Mines	Lac du Plessis	14 Kg de Gardon, 23 Kg de Sandre et 2 Kg de Brochet
08-nov	Etang Neuf	Saint-Vincent-en-Bresse	Louhans	Le Solnan/ La Seille	15 Kg de Black-Bass et 11,5 Kg de Brochet
				Etang Meunier	19 Kg de Tanche, 105 Kg de Gardon 271 Kg de Carpe et 37 Kg de Black-Bass
23-nov	Etang Guyot	Saint-Germain-du-Bois	Louhans	Coupure de Sornay	30 Kg de Brochet
				La Seille	30 Kg de Brochet
				Etang Meunier	100 Kg de Gardon
				Etang de la Bardière	19 Kg de Brochet et 3,5 Kg de Tanche
28-nov	Etang Corpot	Thurey	Chalon-sur-Saône	Darse de St Marcel	520 Kg de Carpe
				Etang des Près de Droux	16 Kg de Black-Bass et 33 Kg de Gardon
02-déc	Etang du Mitant	Gergy	Gergy	La Saône à Gerger	320 Kg de Carrassin
			Chalon-sur-Saône	Etang Prin	5 Kg de Brochet et 164 Kg de Gardon/Brème
				Lac Bleu	9 Kg de Brochet, 189 Kg de Carpe, 19 Kg de Black-Bass et 65 Kg de Sandre
				La Saône à Chalon	247 Kg de Carpe
07-déc	Etang de la queue du Bois	Toutenant	Chalon-sur-Saône	La Saône à Crissey	124 Kg de Carpe
				Etang Prin	124 Kg de Gardon
15-déc	Etang Bois Moisy	La Chapelle-saint-Sauveur	St Germain du Bois	Etang des Blaudes	396 Kg de Carpe et 227 Kg de Gardon
			Chalon-sur-Saône	Carpodrome étang Prin	261 Kg de Carpe
24-nov	Etang Chaux	Thurey	Verdun-sur-le-Doubs	La Petite Saône	269 Kg de Carpe et 94 Kg de Black-Bass
			Chalon-sur-Saône	Etang Prin	281 Kg de Gardon
				Darse de St Marcel	240 Kg de Carpe

Au total, 11 pêches d'étangs ont été réalisées au cours de l'année 2023, c'est 4 pêches d'étangs de moins que l'année 2022. Ces opérations ont permis aux AAPPMA et à la Fédération d'empoissonner plus de 6,5 Tonnes de poissons dans les cours d'eau et plans d'eau du département. C'est une tonne de moins que l'année 2022.

Au final, cela nous donne par espèce :

- 3 883 Kg de Carpes,
- 20 Kg de Carpeaux,
- 1 802 Kg de Gardons,
- 22,5 Kg de Tanches,
- 320 Kg de Carrassins,
- 137,5 Kg de Brochets,
- 347 Kg de Black-Bass,
- 88 Kg de Sandres.



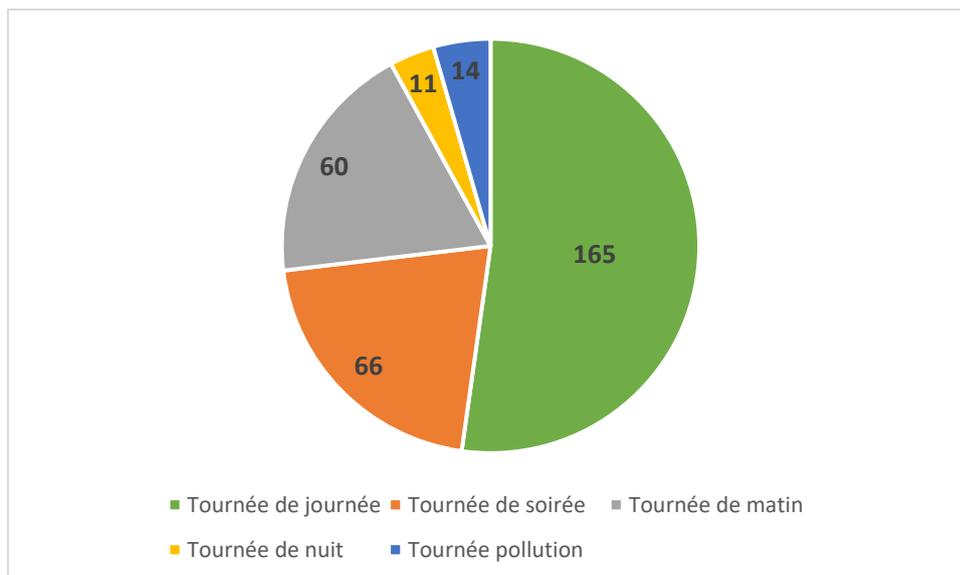
Il y a eu moins de pêche d'étang réalisées et moins de poissons transportés, en raison des faibles précipitations de l'hiver 2022-2023. Les propriétaires ont hésité à réaliser la vidange de leurs étangs par crainte de ne pas avoir assez d'eau pour les remplir. La diminution du nombre de poissons s'explique également par les fortes chaleurs que nous avons connu cet été 2023 ; ces dernières provoquant des mortalités dans plusieurs étangs.

Responsable : Cyril Colin

SURVEILLANCE DES PÊCHEURS ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Action contre les infractions au titre de la police de la pêche et de l'eau

Lors de cette année, les 7 salariés assermentés de la Fédération ont pu réaliser 316 opérations de surveillance et de contrôle des pêcheurs. Ne sont pas comptabilisés, dans le graphique ci-dessous, les contrôles effectués par les 60 gardes pêche particuliers des AAPPMA.



Cette année, une grosse opération de contrôle des pêcheurs la nuit, en collaboration avec la Gendarmerie de Saône et Loire (Communauté de brigade de Saint-Germain-du-Plain qui dépend de la compagnie de gendarmerie départementale de Chalon-sur-Saône), la Brigade fluviale de Gendarmerie de Saint-Jean-de-Losne, l'Office Français de la Biodiversité et les gardes pêche particuliers des AAPPMA de Saint-Ambreuil et de Chalon-sur-Saône a été réalisée.

Bilan de ces contrôles de nuit :

→ Plus de 90 pêcheurs contrôlés de nuit,

→ 42 pêcheurs verbalisés (19 Français et 23 étrangers), pour un total de 61 infractions : pêche sans carte, pêche pendant les heures d'interdiction (pêche aux vifs, pêche à l'asticot et aux vers, pêche hors secteur de nuit), pêche avec un nombre de canne supérieur au maximum autorisé, détention de carpes et autres poissons en bourriche ou sac de conservation de nuit.

Une opération de contrôle de nuit en collaboration avec la Brigade fluviale de Gendarmerie de Saint-Jean-de-Losne et une autre avec la Fédération de pêche de l'Ain ont également été effectuées en 2023. Elles ont permis d'aider la Fédération à réaliser des tournées de contrôle des pêcheurs la nuit, sur des secteurs où il n'y a pas ou peu de gardes pêche particuliers des AAPPMA.

Bilan de ces contrôles de nuit :

→ Plus de 32 pêcheurs contrôlés de nuit,

→ 16 pêcheurs verbalisés (12 Français et 4 étrangers), pour un total de 20 infractions : pêche sans carte, pêche pendant les heures d'interdictions (pêche aux vifs, pêche à l'asticot et aux vers, pêche hors secteur de nuit), pêche avec un nombre de canne supérieur au maximum autorisé, détention de carpes et autres poissons en bourriche ou sac de conservation de nuit.



Sur l'ensemble des contrôles effectués dans le département, 52 infractions ont fait l'objet de procès-verbaux, rédigés par les agents de la Fédération. 49 procès-verbaux ont été également rédigés par les Brigades de Gendarmerie ou l'Office Français de la Biodiversité en compagnie des agents de la Fédération. Il y a eu au total 95 procédures pour l'année 2023.

16 journées d'action au titre de la police de l'eau ont été réalisées par le personnel de la Fédération. Ces journées consistent à de la surveillance, la rédaction de rapports de constatation ou un apport des connaissances du terrain et du milieu piscicole auprès de l'Office Français de la Biodiversité.

Responsable : Cyril Colin

Soutien et formation des gardes pêche particuliers des AAPPMA

En 2023, le soutien auprès des gardes pêche particuliers des AAPPMA a été maintenu. Au total 28 journées ont été réalisées avec eux et les agents de la Fédération réparties de la manière suivante :

- 20 opérations de jour (contrôle, formation, application vigipêche, ...),
- 6 opérations de contrôle en soirée,
- 2 opérations de contrôle la nuit.

Au total, ce sont 103 procédures qui ont été rédigées par les gardes pêche particuliers des AAPPMA en 2023. Toutes ces procédures ont été préalablement vérifiées par les agents de la Fédération avant leurs transmissions aux différents organismes concernés.

Trois demi-journées concernant la mise à jour de la réglementation pêche ont été proposées aux Gardes Pêche Particuliers du Département de Saône-et-Loire. Elles ont été effectuées à Digoin, Blanzay et Mâcon. Elles ont permis également de faire un point sur les problématiques rencontrées par les Gardes Pêche Particuliers des AAPPMA lors de leurs sorties. 31 personnes ont suivi cette mise à jour.

Deux formations initiales des Gardes Pêche Particuliers (Module 1 et 3) sur deux jours ont été réalisées pour la mise en place de 16 nouveaux gardes pêche particuliers dans le département dont 14 pour nos AAPPMA.

Responsables : Thomas Breton et Cyril Colin

Simulateur de Pêche

Compte tenu de leurs popularités, la Fédération a investi dans un troisième simulateur de pêche pour un coût de 3 630 €. Ces simulateurs sont très appréciés lors des différentes manifestations réalisées par les AAPPMA et la Fédération dans le département.

Au total, 10 AAPPMA ont pu profiter des simulateurs de pêche en 2023.

Responsable : Thomas Breton

Mortalité piscicole de la Grosne Orientale et de la Grosne

Le jeudi 29 juin, la Fédération est intervenue sur la Grosne Orientale et la Grosne sur les communes de Tramayes, Saint-Léger-sous-la-Bussière et Navour-sur-Grosne pour constater et décrire une importante mortalité piscicole sur un linéaire de plus de 6 500 mètres.

De nombreux poissons (truite, chabot, chevesne, goujon, vairon, loche franche, etc...), des écrevisses de Californie et de multiples invertébrés ont été observés morts.

L'AAPPMA locale de Tramayes et la Fédération ont porté plainte et fait appel à un avocat spécialisé pour défendre leur droit et réclamer au titre de la partie civile des dommages et intérêts au regard du préjudice environnemental subi.



Mortalités piscicoles observées sur la Grosne

Responsable : Rémy Chassignol

Recalibrage d'un ruisseau abritant l'écrevisse à pieds blancs sur le ruisseau de Joux à Azé

Le ruisseau de Joux à Azé est un petit ruisseau classé en 1^{ère} catégorie et affluent de la Mouge. Il abrite une population d'écrevisses à pieds blancs, une espèce protégée.

Le 31 mai 2023, la Fédération a été avertie que ce ruisseau avait été recalibré. Une visite de terrain a permis de constater un recalibrage du cours d'eau sur un linéaire d'environ 300 m : le lit mineur a été rectifié, surélargi et approfondi. De même, la forme du lit a été uniformisée avec une forme trapézoïdale sur l'ensemble du linéaire touché. Ces travaux, réalisés à l'aide d'engins lourds de terrassement, ont conduit de manière certaine à la destruction des écrevisses présentes dans ce secteur (par écrasement sous le poids des godets des engins).

Les services de l'OFB, qui ont été immédiatement avertis, ont engagé une procédure vis-à-vis de l'auteur de ce délit. La Fédération a fait appel à un avocat spécialisé pour défendre ses droits et réclamer au titre de la partie civile des dommages et intérêts au regard du préjudice environnemental subi.



Responsable : Julien Maupoux

Ruisseau de Joux recalibré

INFRACTIONS PÊCHE RELEVÉES AYANT ENTRAINÉ LA REDACTION DE PROCÈS VERBAUX

	Agent de développement de la Fédération	Agents de la Fédération + Gardes Pêche Particuliers d'AAPPMA	Gendarmerie Nationale + Agents de la Fédération	Gendarmerie Nationale	Agents OFB + Agents de la Fédération	Gardes Pêche Particuliers d'AAPPMA	nombre total
Violation d'une interdiction ou manquement à une obligation édictée par décret ou arrêté de police pour assurer la tranquillité, la sécurité ou la salubrité publique	2					3	5
Pêche en eau douce à la ligne dans une réserve temporaire de pêche	11	3				14	28
Pêche à la ligne en eau douce de nuit dans une réserve temporaire de pêche						2	2
Pêche en eau douce, la nuit, à l'aide de procédé ou mode de pêche prohibé					2		2
Pêche en eau douce pendant les heures d'interdiction	3	6	29		10	42	90
Pêche d'un nombre de salmonidés supérieur à celui autorisé						1	1
Pêche en eau douce, à l'aide de procédé ou mode de pêche prohibé	3			1		2	6
Pêche en eau douce avec un nombre d'engins ou d'instruments supérieurs au maximum autorisé	2	1				2	5
Pêche en eau douce avec filet, engin ou instrument de pêche prohibé	1						1
Pêche en eau douce en temps prohibé	1						1
Pêche sans faire partie d'une A.A.P.P.M.A. et sans avoir acquitté la CPMA	15	3	2	1	2	30	53
Maintien en captivité, la nuit, de carpe capturée par un pêcheur amateur aux lignes			1			5	6
Non-respect d'un arrêté préfectoral ordonnant la remise à l'eau immédiate du poisson capturé en eau douce			1			2	3
	38	13	33	2	14	103	203

SUITE DONNÉE AUX PROCÈS-VERBAUX

	Règlement amiable accepté au titre de la partie civile	Proposition amiable non acceptée au titre de la partie civile	Classement sans suite (non conforme, erreur adresse)	Traitement du Procès-Verbal au titre de la partie civile en cours	Procédure pénale en attente	Nombre total
Violation d'une interdiction ou manquement à une obligation édictée par décret ou arrêté de police pour assurer la tranquillité, la sécurité ou la salubrité publique	4			1		5
Pêche en eau douce à la ligne dans une réserve temporaire de pêche	18		1	1	8	28
Pêche à la ligne en eau douce de nuit dans une réserve temporaire de pêche	2					2
Pêche en eau douce, la nuit, à l'aide de procédé ou mode de pêche prohibé	2					2
Pêche en eau douce pendant les heures d'interdiction	76	7	5		2	90
Pêche d'un nombre de salmonidés supérieur à celui autorisé	1					1
Pêche en eau douce, à l'aide de procédé ou mode de pêche prohibé	4		1		1	6
Pêche en eau douce avec un nombre d'engins ou d'instruments supérieurs au maximum autorisé	4			1		5
Pêche en eau douce avec filet, engin ou instrument de pêche prohibé	1					1
Pêche en eau douce en temps prohibé	1					1
Pêche sans faire partie d'une A.A.P.P.M.A. et sans avoir acquitté la CPMA	23	13	5	5	7	53
Maintien en captivité, la nuit, de carpe capturée par un pêcheur amateur aux lignes	5		1			6
Non-respect d'un arrêté préfectoral ordonnant la remise à l'eau immédiate du poisson capturé en eau douce	2		1			3
	143	20	14	8	18	203

Suite à décision du Conseil d'Administration de la Fédération, lorsqu'un Procès-Verbal est dressé par un Garde Pêche Particulier d'AAPPMA, la Fédération reverse 40 % de la somme réglée par le contrevenant. Aussi, pour 2023, 4 692 € ont été reversés aux AAPPMA concernées.

ACTIVITE TECHNIQUE

LES ÉTUDES PISCICOLES

Suivis 2023 de la reproduction du brochet en Saône-et-Loire



Pêche électrique à la frayère de Pré l'Abre (Dracy-St-Loup)



Juvenile de brochet

La Fédération réalise chaque année un suivi de la reproduction du brochet au sein de diverses zones humides annexes des cours d'eau de Saône-et-Loire. Ce suivi est réalisé à la fois sur des frayères aménagées et sur des frayères naturelles. Il consiste, à la fin du printemps, en un inventaire par pêche électrique des juvéniles de brochet dans les frayères.

En 2023, ces inventaires ont été réalisés sur 22 zones humides. La saison de reproduction 2023 a été marquée par des débits très faibles en février/mars, pénalisant la migration des géniteurs vers les frayères et donc la ponte. Seule une crue de faible ampleur a eu lieu vers le 15 mars. Les débits ont ensuite été modérés en avril et mai permettant une inondation modérée des zones humides les plus basses topographiquement.

Dans le bassin de la Saône, des juvéniles de brochet ont été observés sur 7 des 13 zones humides étudiées. Malheureusement, les densités de brochets étaient en général faibles (maximum 6 juvéniles capturés sur le Bief Colas à Jouvençon). La Grande Cosne fait exception avec une densité forte de brocheton : ce résultat est cependant « artificiel » puisque le bief pêché était en assec et que les poissons étaient regroupés au sein d'une petite poche d'eau.

Sur l'Arroux, des juvéniles ont été observés sur deux zones humides avec de fortes densités : les zones humides de Pré l'Abre à Dracy-St-Loup et le bras mort de Chambon à Autun. Ces deux zones humides présentent la particularité d'être très facilement connectées avec l'Arroux. Elles sont donc tout à fait fonctionnelles pour la reproduction du brochet, y compris lorsque l'hydrologie est défavorable.

La reproduction n'a pas fonctionné sur les 7 autres zones humides étudiées le long de l'Arroux : celles-ci ont été peu connectées avec ce cours d'eau en raison de l'hydrologie défavorable en 2023 et/ou présentent des caractéristiques peu favorables à la ponte du brochet (absence de végétation herbacée, support de ponte).

L'exploitation des données et la rédaction du rapport pour l'année 2023 seront finalisées au début de l'année 2024.

Cours d'eau	Nom du site	Commune	Date	Résultats		
				Nombre de juvéniles	Densité en indiv./1000 m ²	
Doubs	Morte du Grand Pâquier	Fretterans	1/6	2	7	
	Morte du Petit Gravier	Lays-sur-le-Doubs	1/6	0	0	
	Morte des Vergettes	Lays-sur-le-Doubs	1/6	3	11	
Saône	Zone humide du Pâquier des Bordes	Les Bordes	15/5	0	0	
	Lône du Breuil	Gergy	15/5	2	6	
	Franc-bord de Bougerot	Gergy	15/5	0	0	
	La Grande Cosne	Damerey	13/6	5	50	
	Zone humide du pont de Thorey	Gigny-sur-Saône	15/5	0	0	
Seille	Zone humide du Pont de la Barque	Louhans	16/5	0	0	
	Bief de Bourgchateau	Louhans	16/5	2	7	
	Bief Colas	Jouvençon	16/5	6	21	
	Bief du Camping	Cuisery	16/5	0	0	
	Zone humide du Prés des Saules	Cuisery	16/5	1	4	
Arroux	Zones humides de Pré l'Abre	Est	Dracy-St-Loup	25/5	52	100
		Centre		24/5	17	30
		Ouest		24/5	50	91
	Zone humide de la prairie de Chambord Ouest	St-Forgeot	23/5	0	0	
	Annexes du ruisseau de l'étang de Noël	St-Forgeot	23/5	0	0	
	Bras mort de Cressy	St-Forgeot	25/5	0	0	
	Bras mort de Chambon	Autun	23/5	52	42	
	Bras mort du petit pré	Autun	25/5	0	0	
	Zone humide du Guilloury	Autun / Monthelon	25/5	0	0	
	Bras mort de la Pâturage du Closeau	Laizy	24/5	0	0	
Baisse des Chaintrés	Etang-sur-Arroux	24/5	0	0		

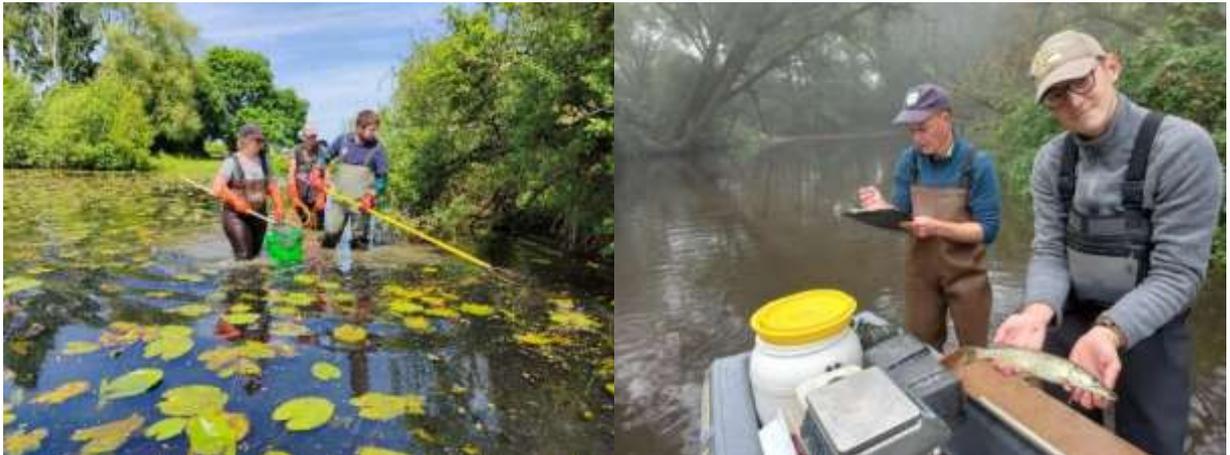
Liste des zones humides inventoriées en 2023 et quantités de juvéniles observés (en orange : densité faible ; en jaune : densité moyenne ; en vert : densité forte ; en bleu : densité très forte)

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25%) ; VNF (100 % pour la lône du Breuil à Gergy)

AAPPMA concernées : Autun, Chalon-sur-Saône, Cuisery, Etang-sur-Arroux, Gergy, Louhans, Ormes, Pierre-de-Bresse, Verdun-sur-le-Doubs

Etude de la population de brochet de l'Arroux entre Dracy-St-Loup et Etang-sur-Arroux



L'Arroux entre Dracy-Saint-Loup et Etang-sur-Arroux est une rivière de 2^{ème} catégorie piscicole ayant notamment pour espèce repère le brochet. La Fédération de pêche et les AAPPMA d'Autun et d'Etang-sur-Arroux souhaitent améliorer la connaissance de la population de brochet de l'Arroux pour évaluer la nécessité de mettre en œuvre des actions de préservation de ses populations et pour améliorer la gestion de cette espèce sur cet axe : restaurations de frayères, évolutions de la réglementation pêche, évolutions de la gestion des frayères aménagées, empoissonnements, ...

Ainsi, une étude de la population de brochet de ce secteur a été lancée en 2022 et s'est poursuivie en 2023. Les objectifs étaient de :

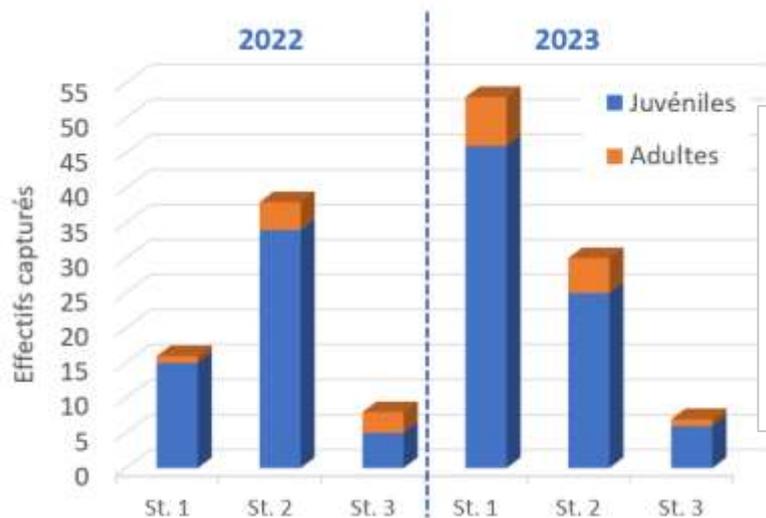
- connaître l'état actuel de la population de brochet (abondance, croissance, ...),
- inventorier les zones humides annexes ayant un potentiel pour la reproduction du brochet et étudier leurs fonctionnalités,
- proposer des mesures de gestion et des actions de restauration de certaines zones humides,
- évaluer la diversité génétique de la population de brochet de l'Arroux,
- évaluer le nombre de géniteurs participants à la reproduction dans certaines frayères étudiées.

A l'issue de cette étude, différents indicateurs montrent clairement que la population de brochet de l'Arroux entre Dracy-St-Loup et Etang-sur-Arroux est aujourd'hui dégradée, confirmant les observations des pêcheurs locaux. Ainsi, les différents inventaires réalisés (pêche électrique dans le lit de l'Arroux, captures de géniteurs à l'entrée des frayères) ont montré que la densité de brochet est faible.

Par ailleurs, le nombre de zones humides annexes de l'Arroux aujourd'hui fonctionnelles pour la reproduction du brochet est lui aussi trop faible, en particulier entre Laizy et Etang-sur-Arroux où aucune frayère fonctionnelle n'existe aujourd'hui.

La scalimétrie (étude de l'âge des poissons par lecture des stries sur les écailles) réalisée sur les brochets capturés témoigne d'une vitesse de croissance normale pour un cours d'eau des brochets de l'Arroux. Il convient toutefois de souligner que les faibles effectifs échantillonnés limitent la robustesse de ces résultats.

Par ailleurs, même si l'habitat du brochet dans le lit mineur de l'Arroux n'a pas été étudié, certains secteurs semblent peu adaptés à la présence d'une population importante de brochet. Le tronçon situé au nord d'Etang-sur-Arroux apparaît comme le moins adapté avec de nombreux secteurs courants, un lit parfois incisé et un faible recouvrement en herbier aquatique, un abri vital pour cette espèce.



Avec 62 individus capturés en 2022 (dont 54 juvéniles) et 90 en 2023 (dont 77 juvéniles), les **effectifs capturés sur l'Arroux sont faibles**.

La **station 3**, située entre Laizy et Etang, se démarque par des **densités très faibles** aussi bien en 2022 qu'en 2023

Nombre de brochets capturés lors des pêches électriques réalisées dans l'Arroux sur les 3 stations de 2 km étudiées (st 1 : nord Autun, St 2 : sud Autun ; st 3 : entre Laizy et Etang-sur-Arroux).

Le brochet étant une espèce d'intérêt patrimonial et halieutique fort, un programme visant à restaurer cette population a été proposé à l'issue de cette étude. Celui-ci comprend :

- des actions de restauration de frayères avec notamment 6 zones humides prioritaires situées entre Laizy et Etang-sur-Arroux.
- une proposition d'étude de la morphologie de l'Arroux pour que des actions de restauration du lit mineur puissent aussi être engagées rapidement (en particulier dans les secteurs où le lit de l'Arroux s'est incisé).
- la mise en place d'une fenêtre de capture 60/80 cm pour les pêcheurs aux lignes.



Brochet de 96 cm capturés sur l'Arroux

Cette étude se terminera en 2024 avec les analyses génétiques des différents individus capturés qui devraient permettre d'évaluer la diversité génétique de la population de brochet de l'Arroux et d'estimer le nombre de géniteurs participant à la reproduction dans certaines frayères étudiées.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : FDAAPPMA71 (60%), Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (20%), FNPF (20%)

AAPPMA concernées : Autun et Etang-sur-Arroux

Participation à l'étude nationale ADN environnemental écrevisse « eCray'ON »

L'écrevisse à pattes blanches, *Austropotamobius pallipes*, a connu une très forte régression de ses effectifs en raison d'une sensibilité très forte aux dégradations physiques des cours d'eau, aux pollutions et à la concurrence avec les autres écrevisses introduites qui peuvent être porteuses de la peste des écrevisses, *Aphanomices astaci* (très néfaste à l'écrevisse à pattes blanches).

Malheureusement, les données disponibles quant à la distribution des écrevisses sont hétérogènes en Saône-et-Loire et celles relatives à l'agent de la peste *A. Astaci* sont quasi-inexistantes.

C'est pourquoi il apparaît essentiel de contribuer à l'élaboration de nouveaux outils utilisant l'ADN environnemental qui pourraient, à terme, simplifier la mise en œuvre des inventaires d'écrevisses et permettre de détecter la peste des écrevisses. La Fédération a donc souhaité s'impliquer dans l'étude nationale « eCray'ON » portée par SCIMABIO en mettant en place le protocole de cette étude sur la population d'écrevisses implantée sur les sources de l'Orbise à Châtel-Moron et Barizey.

La participation de la Fédération à cette étude a consisté en :

- une campagne de prospection nocturne visant à inventorier la population d'écrevisse à pattes blanches présente sur le cours d'eau,
- une campagne d'échantillonnage ADNe (biofilm et eau).

La campagne de prospection nocturne a malheureusement permis de constater que la population d'écrevisse qui était jusqu'en 2019 étendue sur plusieurs kilomètres a considérablement régressé avec un linéaire limité aujourd'hui à quelques centaines de mètres. Cette régression s'explique peut-être par la mise en assec de certains tronçons de l'Orbise lors de l'été 2022.

Les prélèvements d'eau et de biofilm (sur substrat) ont bien permis de détecter l'écrevisse à pattes blanches (*A. pallipes*), à l'aval direct de la population inventoriée et également sur une station située à 2,2km à l'aval, mais pas sur la station intermédiaire située à 500m. Ces résultats suggèrent donc que la population d'écrevisses à pattes blanches de l'Orbise pourrait être fragmentée avec une partie à l'amont et une partie plus à l'aval, peut-être sur un tronçon ou sur un petit affluent non répertorié.

Par ailleurs, le signal ADNe de l'agent responsable de la peste de l'écrevisse a été détecté sur l'ensemble des 3 stations échantillonnées.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : FDAAPPMA 71 (40%), FNPF (60%)

ADN environnemental, késako ?

L'ADN environnemental, parfois abrégé en ADNe, est de l'ADN collecté dans l'eau, plutôt que directement sur un organisme. Sa collecte permet, grâce à des outils génétiques d'identifier l'espèce dont il provient.



Etude de deux affluents de la Guye : la Gande et le Brennon

Dans le cadre de la mise en place d'un Contrat territorial du bassin de la Grosne, un programme de travaux de restauration écologique des cours d'eau du bassin est en cours d'élaboration. Peu d'actions ont été proposées sur les affluents de la Guye par manque de connaissance de ces cours d'eau. Certains abritent pourtant des espèces d'intérêt patrimonial fort, telles que la truite fario, le chabot ou encore l'écrevisse à pieds blancs.

Ainsi, la Fédération a proposé d'étudier en 2023 le Brennon et la Gande dans le but de proposer des actions de restauration à inscrire au programme d'action du Contrat territorial du bassin de la Grosne.

Des sondes mesurant et enregistrant la température de l'eau ont été posées en période estivale sur ces cours d'eau pour connaître les tronçons les plus sensibles au réchauffement, puis des prospections de terrain seront réalisées en vue de recenser les perturbations affectant les cours d'eau et de caractériser leur état actuel.

Le rapport d'étude sera finalisé en 2024.

Responsables : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FPNP (25 %), FDAAPPMA 71 (25%)

AAPPMA concernée : Salornay-sur-Guye

Etude des populations de poisson carnassier de certains grands milieux du département de Saône-et-Loire

Dans la continuité des premières enquêtes captures engagées lors de l'année 2019, avec à l'époque un groupe d'une dizaine de pêcheurs de poissons carnassiers de la Seille, la Fédération a élargi ce travail d'étude en proposant un suivi des captures des espèces piscicoles carnassières de certains grands milieux du département de Saône-et-Loire parmi lesquels on peut citer :

- La Seille, la Saône, La Loire et l'Arroux,
- Les lacs du bassin minier et tout principalement le lac de Torcy Neuf et de Torcy Vieux (fenêtre de capture brochet sur ce dernier),

Pour ce faire, la Fédération a fait appel aux pêcheurs de poissons carnassiers du département, qui, au moyen d'un site internet dédié, peuvent consigner leurs résultats de pêche.

Le site est accessible à l'adresse suivante : www.fishcapture.fr. En service, depuis le printemps 2021, le site est actuellement utilisé par 343 pêcheurs-enquêteurs. Les informations récoltées en 2023 n'ont pas encore toutes été traitées mais celles de 2021 et 2022 ont déjà fait l'objet de plusieurs documents de synthèse.

Sur la Saône : https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2022/05/2_Resultats_generaux_saone_fishcapture_04_22.pdf

https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2023/07/1_Resultats_Saone_fishcapture_2022_23_06_23.pdf

Sur la Seille : https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2022/05/1_Resultats_Seille_fishcapture_2021_15_05_22.pdf

https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2023/09/1_Resultats_Seille_fishcapture_2022_01_08_23.pdf

Sur la Loire : https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2022/09/1_Resultats_Loire_fishcapture_2022_09_08.pdf

Sur le Lac de Torcy-le-Vieux : https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2022/06/1_Resultats_generaux_Torcy_Vieux_fishcapture_2022_06_09.pdf

https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2023/09/1_Resultats_Torcy_Vieuxneuf_fishcapture_2021-22_10_09_23.pdf

Sur le Lac de Torcy-le-Neuf / étang Leduc : https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2022/06/1_Resultats_generaux_Torcy_Neuf_fishcapture_2022_06_16.pdf

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : FDAAPPMA 71

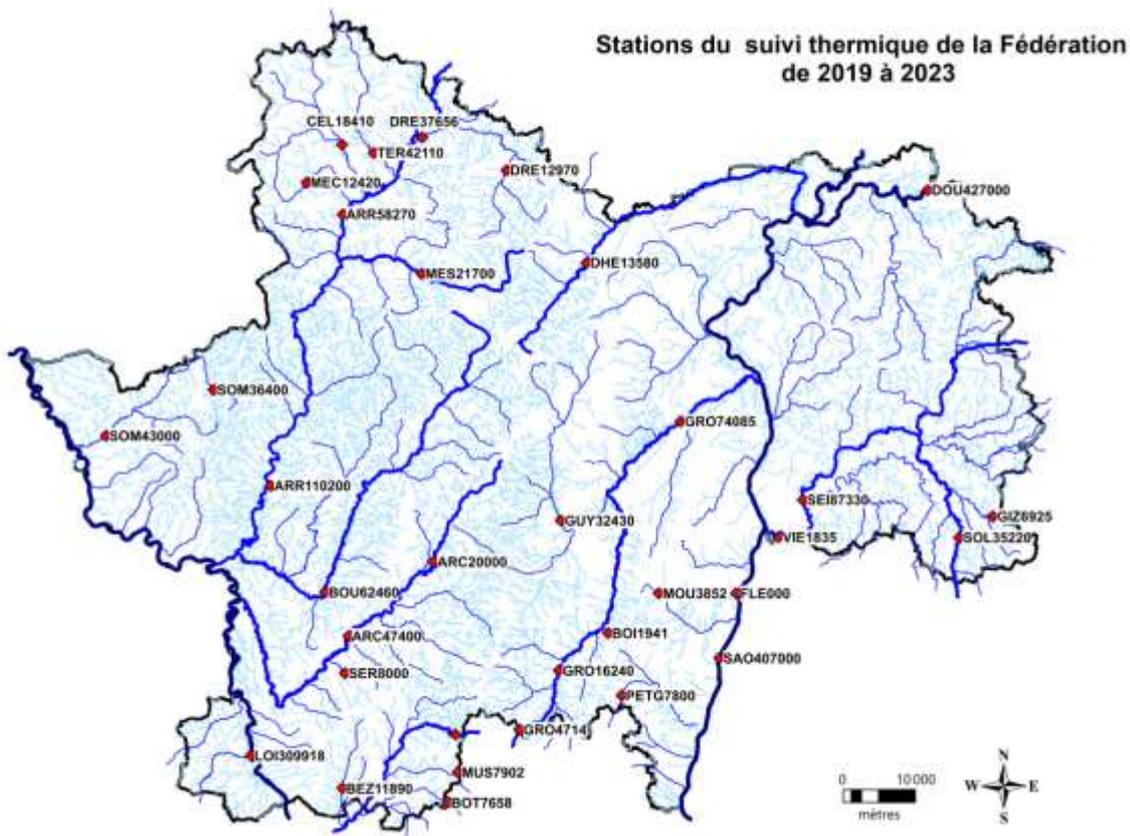
Réseau de suivi thermique des rivières du département

Le réchauffement climatique terrestre est un fait qu'il est aujourd'hui difficile de contester.

Ce réchauffement a des conséquences sur la température des rivières du département de Saône-et-Loire. Ces conséquences se répercutent sur les populations de poissons, car la température est le premier élément qui explique la répartition des espèces piscicoles.

Depuis l'année 2019, la Fédération a mis en place un réseau de suivi thermique permanent à l'échelle du département. A ce jour 35 stations sont équipées d'un enregistreur thermique. La température des cours d'eau est prise toutes les heures. Ce réseau s'étend d'année en année.

Hormis l'analyse de grande tendance statistique, ces données de température nous permettent par exemple de mieux préciser les périodes de frai et de mieux appréhender les périodes de canicules qui sont fortement pénalisantes pour certaines espèces piscicoles (brochet, truite, ...).



Le rapport de synthèse de la thermie des cours d'eau du département pour l'année 2023 est actuellement en phase de rédaction. Il sera publié dans le courant du printemps 2024. Une synthèse des 6 dernières années, particulièrement chaudes est aussi actuellement en cours de rédaction. Elle devrait faire l'objet de publication dans le courant de l'année 2024.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (50%), FDAAPPMA 71 (50 %)

[Suivi piscicole du bassin de la Dheune en amont de Chagny](#)

La Fédération a réalisé un état des lieux des peuplements piscicoles des cours d'eau du bassin de la Dheune en amont de la commune de Chagny pour le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune. L'objectif de ce travail était d'apporter au Syndicat des éléments de connaissances complémentaires pour les cours d'eau de la Dheune amont et ses affluents, du Foulot, de la Vielle et de la Cosanne.



Pêche électrique dans la Vielle

L'étude des peuplements piscicoles des rivières du bassin versant amont de la Dheune a montré des peuplements piscicoles perturbés à dégradés suivant les secteurs.

Les espèces sensibles bio indicatrices sont absentes (lote, lamproie de planer) ou trop faiblement représentées (truite, chabot, barbeau). A contrario les espèces tolérantes et ubiquistes (chevesne, goujon) dominent les peuplements piscicoles.

La composition des peuplements piscicoles des rivières du bassin amont de la Dheune témoigne donc d'un état écologique plutôt moyen à médiocre.

Des actions peuvent être entreprises pour améliorer la situation, mais il convient d'agir avec stratégie et priorisation en privilégiant les rivières où les espèces patrimoniales les plus sensibles subsistent encore.

Ainsi, les futures actions du contrat de rivière devraient privilégier le maintien et l'amélioration des populations de truites encore existantes sur la Vielle et la Cosanne.

Responsables : Camille Marcon, Rémy Chassignol

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (48 %), FDAAPPMA 71 (2%)

AAPPMA concernée : Ecuisses, Saint-Bérain-sur-Dheune, Saint-Léger-sur-Dheune, Dennevy, Chagny.

[Suivi piscicole du bassin de la Somme](#)

Le bassin de la Somme n'a jamais fait l'objet de démarche de gestion intégrée de l'eau. Dans le cadre du lancement du Contrat Territorial Arroux Morvan Somme, il est apparu nécessaire de réaliser un état des lieux des peuplements piscicoles des cours d'eau du bassin. Cette étude permettra d'affiner le diagnostic de l'état des cours d'eau de ce bassin et contribuera à la définition d'objectifs de restauration cohérents.

Des inventaires piscicoles par pêche électrique sur 6 stations ont été réalisés en septembre 2023. Par ailleurs, les données de deux stations situées sur la Somme et la Valence inventoriées dans le cadre des réseaux de suivi piscicole européen ont été analysées. Afin d'aider à l'interprétation des résultats, des sondes mesurant la température de l'eau en période estivale ont été placées sur chacune des stations étudiées.

L'étude sera présentée dans le rapport d'activités 2024.

Responsables : Camille Marcon

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (43,6 %), FDAAPPMA 71 (6,4%)

AAPPMA concernée : Bourbon-Lancy

LES ÉTUDES DE SUIVI DE TRAVAUX

Suivi avant travaux du platis de la Mouge

Dans le cadre du Contrat de rivière « Saône, corridor alluvial et territoires associés », des travaux de protection, restauration et de diversification des zones de hauts fonds (secteurs les plus végétalisés et jugés comme étant les plus intéressants pour la faune piscicole), sont mis en œuvre par l'Établissement Public Territorial de bassin Saône & Doubs.

Parmi les sites retenus, figure le "platis de la Mouge" à La Salle. Sur ce site, la Fédération a engagé en 2020 une étude visant à étudier ce site avant la mise en œuvre de travaux de restauration écologique. Il était cependant nécessaire de compléter ce premier état initial par une nouvelle campagne de mesures avant travaux en 2023.

Différents types de mesures ont été mises en œuvre sur le platis :

- détermination du substrat et de l'envasement,
- cartographie des habitats aquatiques,
- pêche électrique partielle par point en bateau.

Les mesures ont été réalisées en 2023 avec l'appui technique de la Fédération de pêche de l'Ain et l'EPTB Saône-et-Doubs. Le rapport d'étude est en cours de rédaction.



Inventaire piscicole en bateau sur le platis de la Mouge

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FDAAPPMA 71 (50%)

LES TRAVAUX EN RIVIERE

Etude de la zone humide des Chaintrés à Etang sur Arroux : Etude préalable à des travaux de restauration écologique

La population de brochet de l'Arroux en amont d'Etang-sur-Arroux semble connaître une baisse significative de ses effectifs. Ainsi, dans le cadre du Contrat Territorial Arroux Mesvrin Drée, une étude de la population de brochet dans ce secteur a été lancée en 2022 ainsi que des premières restaurations de zones humides annexes au cours d'eau, dans lesquelles le brochet se reproduit. C'est dans ce cadre qu'une étude de la zone humide des Chaintrés à Etang-sur-Arroux a été lancée en 2022 par la Fédération de Saône-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Située au nord du bourg d'Etang-sur-Arroux, cette zone humide est un ancien site d'extraction de sable et de gravier pour la mise en place d'une voie ferrée au milieu du 19^{ème} siècle. Elle est devenue un important lieu de reproduction pour le brochet.



Recherche d'œufs dans la frayère

L'étude réalisée a consisté en un suivi de la reproduction du brochet sur l'année 2023 avec la mise en place de nasses à l'entrée de la frayère (pour capturer les géniteurs entrant ou sortant de la zone humide), une recherche d'œufs de brochets, un inventaire des juvéniles de brochet, un suivi de la productivité zooplanctonique du site, ainsi qu'un suivi du régime thermique de la frayère. Un état des lieux global du site a aussi été réalisé avec l'étude de la topographie du site, une analyse de sa connectivité avec la rivière, un inventaire floristique et des habitats et pour finir, une analyse pédologique.

Le suivi de la reproduction du brochet a permis de mettre évidence que les périodes de connexion entre la frayère et la rivière, dues à de faibles niveaux d'eaux, ont été insuffisantes pour permettre l'accès des géniteurs à la frayère. Ainsi, le brochet n'a pu se reproduire sur ce site en 2023.

L'étude de la zone humide a montré que sa connectivité avec l'Arroux était insuffisante pour permettre toutes les étapes de la reproduction du brochet. C'est le plus souvent la phase de migration des juvéniles de brochet vers l'Arroux (de mi-avril et fin juin) qui est compromise par cette connectivité trop limitée. Ainsi, sur les 22 dernières années, le cycle de reproduction du brochet n'a pu se faire totalement que 4 ou 5 années (en ne prenant en compte que la connectivité de la zone humide avec l'Arroux).

Hormis la connectivité restreinte, le site est pleinement favorable à la reproduction du brochet grâce à la présence de formations végétales favorables à la ponte des brochets et à un maintien en eau de la zone humide suffisant. Lors de l'inventaire floristique, aucune espèce exotique envahissante ou protégée n'a été recensée.

Une étude réalisée par la société d'histoire naturelle d'Autun a en revanche mis au jour la présence d'une espèce d'odonate à enjeux, le leste verdoyant (*Iestes virens*), espèce à prendre en compte dans le projet.

A l'issue de cette étude, plusieurs scénarios de restauration visant à améliorer la connectivité de la zone humide avec le cours d'eau ont été proposés. Le scénario retenu par les partenaires techniques du Contrat Territorial consiste en la mise en place d'un ouvrage hydraulique implanté dans le fossé de connexion aval (ouvrage dont la cote maximale correspond à la cote du bourrelet de connexion actuel) et en un terrassement d'un fossé au sein de la zone humide permettant la vidange de la zone humide lorsque l'ouvrage sera ouvert. Les travaux devraient être réalisés par le Syndicat Mixte des bassins de l'Arroux, du Morvan et de la Somme en fin d'année 2024.

Le rapport d'étude est disponible sur le site de la Fédération : <https://www.peche-saone-et-loire.fr/gestion-des-milieux/rehabilitation/rehabilitation-zone-humide/arroux-etude-de-la-zone-humide-des-chaintres-a-etang-sur-arroux-2023/>

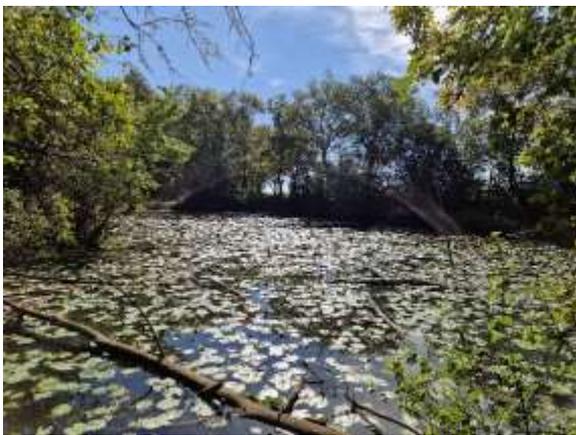
Responsable : Rémi Jacquesson et Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25%)

AAPPMA concernée : Etang sur Arroux

Etude des bras morts de la darse sud de Mâcon

La restauration de zones humides annexes à la Saône est une action inscrite au Programme de mesure du SDAGE RMC, au Contrat de rivière « Saône, corridor alluvial et territoires associés » et au Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles.



Bras mort de la darse sud

Afin de proposer de nouvelles actions pour le prochain Contrat de rivière Saône, la Fédération a proposé d'étudier un ensemble de 3 bras mort connectés à la Darse sud de Mâcon, qui elle-même est connectée à la Saône. Ces bras morts correspondent en fait à l'ancien lit de la Petite Grosne qui a été détruit lors de l'aménagement de la darse.

Cette étude comprend des relevés topographiques et bathymétriques, un inventaire de la végétation présente ainsi qu'un inventaire piscicole.

A l'issue de cette étude, des travaux de restauration de ces bras morts seront proposés.

Les relevés de terrain, en partie réalisés en 2023 se poursuivront en 2024 puis un rapport d'étude sera rédigé.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25%)

AAPPMA concernée : Mâcon

Restauration de la zone humide du Pâquier des Bordes

Le bras mort du Pâquier des Bordes est une annexe alluviale située le long de la Saône, en rive gauche, sur la commune des Bordes. Suite à une demande de l'AAPPMA de Verdun-sur-le-Doubs, la Fédération a engagé une étude de ce bras afin de proposer des mesures d'aménagement de cette annexe alluviale pour la rendre plus favorable à la faune piscicole.

Dans le cadre du Contrat de rivière Saône, l'EPTB Saône-&Doubs a mis en œuvre les travaux proposés à l'automne 2023.

Les travaux ont consisté en :

- la restauration de la connectivité avec la Saône,
- l'enlèvement d'environ 950 m³ de matériaux, formant ainsi deux mares et une annexe en eau de manière permanente,
- la réutilisation d'une partie de ces matériaux sur les bords de Saône pour former des banquettes, des zones de haut fond, avec des arbres fixés pour diversifier les habitats de berge de la rivière.

Le principal objectif de ce projet pour notre structure est d'avoir un nouveau site favorable à la reproduction du brochet sur la Saône. Nous ne manquerons pas de suivre l'évolution de ce dernier à travers un suivi piscicole dès le printemps 2024.



Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (70 %), EPTB (15%), FNPF (5 %), ADAPAEF 71 (3,3 %), AAPPMA Saône & Doubs (3,3%), FDAAPPMA 71 (3,3 %)

AAPPMA concernées : Verdun-sur-le-Doubs, Association départementale des pêcheurs amateurs aux engins et filets

Réflexion pour l'émergence de travaux pour la restauration des ruisseaux à écrevisses pieds blancs du bassin de l'Arconce

Sur certains secteurs du bassin de l'Arconce, les ruisseaux les plus protégés abritent encore de petites populations d'écrevisses à pieds blancs, espèce actuellement menacée de disparition.



Ecrevisse à pieds blancs

Pour essayer d'enrayer la régression de l'aire de répartition de l'espèce, des solutions existent. Protéger les lits des cours d'eau du piétinement bovin et restaurer la ripisylve sont des solutions qui peuvent être bénéfiques pour l'espèce.

Lors de l'été 2023, des prospections nocturnes à la recherche des écrevisses à pieds blancs ont eu lieu en présence d'élus locaux afin de les sensibiliser à la problématique.

La Fédération a aussi aidé le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses affluents à définir les zones d'intervention et la nature des travaux à entreprendre.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : FDAAPPMA 71

Travaux de diversification des habitats de la gravière de Fleurville

Dans le cadre du Contrat de rivière « Saône, corridor alluvial et territoires associés », des actions de restauration / diversification des milieux aquatiques annexes sont prévues. La gravière de Fleurville est un plan d'eau artificiel de 19 ha, connecté de manière permanente à la Saône qui joue désormais un rôle d'annexe aquatique à la Saône.

Suite à une étude réalisée par la Fédération en 2021, des travaux de diversification des habitats de la gravière ont été proposés : création d'une zone de haut fond, immersion d'arbres dans la gravière, ...

En partenariat avec la Communauté de communes « Mâconnais-Tournugeois », l'EPTB Saône-&-Doubs a débuté ces travaux à l'automne 2023. Ils se poursuivront en 2024.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (70 %), FNPF (9,2 %), Département 71 (8%), EPTB Saône-Doubs (6,6%), FDAAPPMA 71 (6,2 %)

AAPPMA concernée : Lugny

Implantation de nid à black-bass sur la Vieille Seille

Dans le but de développer le potentiel halieutique et d'acquérir de l'information sur la reproduction du black-bass (*Micropterus Salmoides*), la Fédération a reconduit au cours du printemps 2023 une expérimentation sur la reproduction de cette espèce en mettant en place des nids artificiels sur le site de la Vieille Seille.



Nid à black-bass confectionné avec du Bois de Palette.

14 nids ont été fabriqués par nos soins et disposés dans la Vieille Seille le 28 février.

L'emploi du bois pour la confection des nids a été choisi pour limiter au maximum l'emploi de matières plastiques. En ce qui concerne le substrat de ponte, il a été choisi du gravier 8/12 pour répondre aux exigences de cette espèce lithophile. Les dimensions du nid (45cm/45cm) ont également été choisies pour des raisons pratiques (transport et économie de graviers). De plus, cette taille peut correspondre aux exigences de frai du black-bass.



Black-bass gardant un nid installé

Responsables : Rémy Chassignol – Rémi Jacquesson

Financement : FDAAPPMA 71

AAPPMA concernée : Rancy

PECHES DE SAUVETAGE

Des opérations de pêche de sauvetage par pêche électrique des peuplements piscicoles des cours d'eau sont régulièrement effectuées par la Fédération. Ces opérations mobilisent généralement le service technique et le service garderie de la Fédération.

● Pêche de sauvetage sur les Canaux pour le compte de Voies Navigables de France :

- le 04/01/23 : Canal du Centre, biefs 23/24 et 24/25 Océan (AAPPMA de PARAY-LE-MONIAL).

Quantité des poissons capturés : 640 kg de brème, 196 kg de sandre, 116 kg de poissons blancs (gardon, rotengle, ablette, tanche), 60 kg de silure, 50 kg de carpe, 37 kg black-bass et 4 kg brochet.

- du 4/12/23 au 05/12/23 : biefs 4/5, 5/6 et 6/7 (AAPPMA Marcigny).

Quantité des poissons capturés : 179 kg de brème, 167 kg de poissons blancs (gardon, rotengle, ablette, carassin, tanche, grémille), 139 kg de silure, 60 kg brochet, 40 kg de carpe, 16 kg de perche, 7 kg de sandre et 4 kg d'anguille.

- le 13/12/23, le 18/12/23, 19/12/23 : biefs 24/25 Océan (AAPPMA Paray-le-Monial), 17/18 et 16/17 Océan (AAPPMA Palignes), biefs 5/6, 2/3 et 1/2 Océan (AAPPMA Blanzay), biefs 5/6 et 10/11 Méditerranée (AAPPMA Ecuisses),

Quantité des poissons capturés : 1 318 kg de silure, 1 027 kg de carpe, 1 056 kg de poissons blancs (gardon, rotengle, ablette), 1 012 kg de brème, 461 kg de sandre, 74 kg de carassin, 60 kg brochet, 14 kg de black-bass et 2 kg de perche.

Demandeur : Voies Navigables de France

Rivière : Canal du Centre, Canal de Roanne à Digoin



Illustration des pêches de sauvetage réalisées sur le Canal du Centre en 2023

● Pêches de sauvetage sur l'Arroux à Etang-sur-Arroux

Demandeur : Ecotope Faune Flore

Contexte : Réfection du pont de la voie ferrée sur l'Arroux

Lieu : Etang-sur-Arroux

Date : 30 mars et 7 avril 2023

● **Pêche de sauvetage sur la Grande Cosne à Damerey**

Demandeur : commune de Damerey

Contexte : assec de la Grande Cosne

Lieu : Damerey

Date : 13 juin 2023

● **Pêche de sauvetage sur la Limace à St-Romain-sous-Gourdon**

Demandeur : Les Chantiers du Barrois

Contexte : travaux de protection de canalisation de gaz

Lieu : St-Romain-sous-Gourdon

Date : 6 septembre 2023

● **Pêche de sauvetage sur le ruisseau des Fautrières à Palinges**

Demandeur : DREAL Bourgogne Franche-Comté

Contexte : travaux RCEA

Lieu : Palinges

Date : 18 août 2023

● **Pêche de sauvetage sur le ruisseau des Fautrières à Palinges**

Demandeur : Syndicat mixte du bassin versant de la Bourbince

Contexte : travaux avant restauration du pont

Lieu : Palinges

Date : 15 septembre 2023

AUTRES PRESTATIONS DIVERSES

● **Inventaire piscicole et analyse physico-chimique sur le ruisseau de Saint-Désert**

Objectif : étude piscicole

Demandeur : Le Grand Chalon

Rivière : Le ruisseau de St-Désert

Date : 6 février 2023

● **Participation échantillonnage piscicole sur l'Ain à Chatillon et Blye (département 39)**

Objectif : étude piscicole

Demandeur : Fédération de Pêche du Jura

Rivière : L'Ain

Date : 17/18 juillet 2023

● **Participation échantillonnage piscicole sur la Loue, le Lison et le Dessoubre (département 25)**

Objectif : étude piscicole

Demandeur : Fédération de Pêche du Doubs

Rivière : La Loue, le Lison et le Dessoubre

Date : 19/20/21 juillet 2023

DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Réouverture du Carpodrome de Paray-le-Monial

Vidangé début 2022, le carpodrome de l'étang des Moines à Paray-le-Monial a fait l'objet de travaux de restauration pendant son année d'assec. Ce site de nouveau pêchable depuis avril 2023, a fait l'objet d'un empoissonnement initial de plus de 4 tonnes de carpes :

- 3 tonnes de carpes de 1,5-2 kg de moyenne (quelques sujets à 3kg),
- 1 tonne de carpes de 700g-1kg,
- quelques petits carpeaux.

Cela représente un peu plus de 3 000 poissons et permet de relancer une dynamique pêche intéressante sur ce milieu pour cette première année de fonctionnement.

Responsable : Cédric Goujon

Financement : FDAAPPMA 71



Réouverture et Poste PMR sur l'étang du Chêne aux Prêtres

L'étang du Chêne aux Prêtres a été entièrement vidé fin 2021 pour faire l'objet de travaux. Ces travaux ont concerné la réparation des fuites, l'empierrement des berges fragilisées, la remise en état des grilles avant pelle. Tous ces travaux ont été complétés par l'aménagement d'un poste Pêche à Mobilité Réduite (PMR). La réouverture du site et l'inauguration du poste ont été faites en début d'année 2023.

Les berges de cet étang sont très fréquentées par les pêcheurs aux lignes et il est pour nous important de proposer un aménagement qui permette l'accueil des personnes à mobilité réduite et des personnes dont la sécurité n'est pas toujours assurée sur les berges naturelles (enfants).

Dimension : 3mx 1,5m avec rambarde de protection

Responsable : Cédric Goujon

Financement : FDAAPPMA 71



Concours photo 2023

La Fédération de pêche de Saône-et-Loire a organisé son quatrième concours photo pour la saison de pêche 2023. Ce concours « gratuit » était ouvert à tout titulaire d'une carte de pêche du département de Saône-et-Loire en 2023. Ce fût l'occasion pour les pêcheurs, de contribuer à valoriser la pêche et les milieux Aquatiques dans notre si beau département à travers diverses thématiques.

Pour participer, il suffisait d'envoyer les photos avant le 15 novembre 2023 à contact@peche-saone-et-loire.fr accompagnées du bulletin de participation.



Gagnants du Concours photo 2023





- Vos captures : Coralie LIOCHON
- Paysage : Frédéric DECHELOTTE
- Faune & Flore : Michael PELUS
- Action de pêche : Quentin VAGINET
- Spécial Jeune : Lino SOIGNAT

Responsable : Cédric Goujon

Financement : FDAAPPMA 71

Challenge Carnassiers 2023

Ce sont 24 équipages de deux pêcheurs qui se sont « affrontés » le dimanche 12 novembre 2023 sur le Réservoir de Montaubry : au programme, 7h30 de pêche exclusivement aux leurres.

Pour cette quatrième édition, il a été comptabilisé 76 poissons maillés : 64 perches (+20cm), 11 brochets et 1 sandre.

Cette Finale du Challenge Carnassiers 71 est remportée par le binôme Yannick MICHAUD et Armand MICHAUD (Père et fils), avec un total de 4 975 points (quota perche, 3 brochets et 1 sandre). Ils sont suivis en seconde position par le binôme Valentin BOYAUX et Valentin BULFET avec 2 756 points (4 brochets). Et à la troisième place du podium, l'équipe Loïc NICOLAS et Denis CURE avec 1 795 points (quota perche et 1 brochet).



Le « Big Fish » du jour revient au vainqueur, avec un sandre de 85 cm !



Récompenses :

- 1er équipage : Lot d'une valeur de 892 euros – Séjour de pêche en Estrémadure (Espagne) – 1 semaine en hôtel – pension complète.
- 2ème équipage : Lot d'une valeur de 675 euros – Séjour en Gîte au bord du Lac Saint Etienne Cantales dans le Cantal – 1 semaine.
- 3ème équipage : Lot d'une valeur de 375 euros – Séjour en Chalet ou Mobile Home au bord de l'eau – 3 nuitées au bord d'un lac, étang ou rivière (au choix : Bourgogne, Cantal, Corrèze, Limousin, Haute-Loire, ...).
- 4-24ème : lot de consolation

Responsable : Cédric Goujon

Financement : FDAAPPMA 71

J'aime la Nature Propre

Chasseurs et pêcheurs de Saône-et-Loire se sont associés une nouvelle fois pour nettoyer la nature en relayant l'opération nationale « J'aime la nature propre » portée par la Fédération nationale des chasseurs. Cette dernière visait à mobiliser le réseau associatif pour organiser des sites de collecte de déchets et à rassembler un maximum de personnes le 1er samedi de mars, lors d'une matinée, pour nettoyer la nature.

18 sites de collecte ont été organisés le samedi 4 mars 2023 en Saône-et-Loire : 14 sur les berges de l'Arconce, l'Arroux, la Bourbince, la Loire, la Saône et la Seille ainsi que dans la campagne des communes de Bosjean, Epervans, Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne et Sassangy. Avec une météo très agréable mais des températures quelque peu fraîches dans l'ouest du département, les responsables de sites ont déployé leurs efforts pour accueillir à 8 heures 30 les bénévoles sur les 18 sites de collecte. Pour 4 sites (Epervans, Fleurville, Saint Bonnet de Vieille Vigne et Sassangy), il s'agissait d'une première édition.

Cette édition 2023 a eu un beau succès avec une mobilisation de **584 bénévoles**.

Ces amoureux de la nature ont donné de leur temps pour rendre la nature plus agréable en la débarrassant de **74,5 m³** de débris déposés encore trop souvent par des personnes non respectueuses de l'environnement.



Bilan par site de collecte

Localisation	Sites de rdv et sites annexes	Bénévoles	Déchets (m ³)
Berges de l'Arconce	SAINT DIDIER EN BRIONNAIS et Varenne l'Arconce	15	0,5
Berges de l'Arroux	ETANG SUR ARROUX	9	1,5
	TOULON SUR ARROUX	38	2
Berges de la Bourbince	PARAY LE MONIAL	30	2
Berges de la Loire	ARTAIX, Chambilly et Iguerande	61	8
	BOURBON LANCY	27	2
	DIGOIN	55	10
	VINDECY	12	0,5
Berges de la Saône	LA CHAPELLE DE GUINCHAY	50	5
	FLEURVILLE	15	4
	GERGY	28	4
	TOURNUS	40	6
Berges de la Seille	LOUHANS et Sornay	64	4
	LA TRUCHERE, Ratenelle et Romenay	32	9
Dans les terres	BOSJEAN	23	5
	EPERVANS	50	6
	SAINT BONNET DE VIEILLE VIGNE	14	3
	SASSANGY	21	2
Bilan de la matinée du 4 mars 2023 en Saône-et-Loire		584	74,5

Responsable : Cédric Goujon

AAPPMA responsables des sites : Bourbon-Lancy, Digoin, Etang-sur-Arroux, Gergy, Louhans, Paray-le-Monial, Pontanevaux, Toulon-sur-Arroux, Tournus et Varenne l'Arconce.

Participation aux manifestations

A l'occasion de diverses manifestations au cours de l'année, notre Fédération a répondu présente pour tenir des stands et gérer des animations grand public. Au programme : partage de nos missions, découverte des milieux aquatiques et de la faune (poissons/macro invertébrés) et initiation à la pêche.

Date	Manifestation	Localisation
Samedi 3 juin	Fête de la biodiversité	Chalon-sur-Saône
Samedi 10 juin	Journée Pêche pour les jeunes	Plan d'eau de Louvarel à Dommartin-lès-Cuiseaux
Dimanche 6 août	Fête de la Chasse et de la Campagne	Bresse-sur-Grosne
Dimanche 20 août	Fête du parc et de la biodiversité	Pierre-de-Bresse
Samedi 23 septembre	Fête de la Pêche	Chalon-sur-Saône

A noter que la Fête de la Pêche à Chalon-sur-Saône a remporté un vif succès, avec quelques 70 bénévoles, 2 000 visiteurs, et environ 200 enfants/adultes qui ont pu s'adonner aux différentes initiations pêche proposées gratuitement lors de cette manifestation.



Responsable : Cédric Goujon

Animations scolaires

La Fédération a également participé à quelques animations auprès de scolaires à l'issue de diverses interventions listées ci-dessous.

Date	Nombres/classe	Site	Objet
Mardi 21 mars	Classe de 6 ^{ème}	Collège de la Chapelle-de-Guinchay	Interview avec la RADIO ALEO
Jeudi 4 mai	16 enfants de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	Collège de Lugny	Réalisation d'un IBGN
Mardi 16 mai	Classe de CM1	Frayère du Prés des Saules / Cuisery	Pêche d'inventaire sur une frayère à brochet



Responsable : Cédric Goujon

COMMUNICATION, SITE INTERNET, RESEAUX SOCIAUX

Guide 2023 de la pêche en Saône-et-Loire

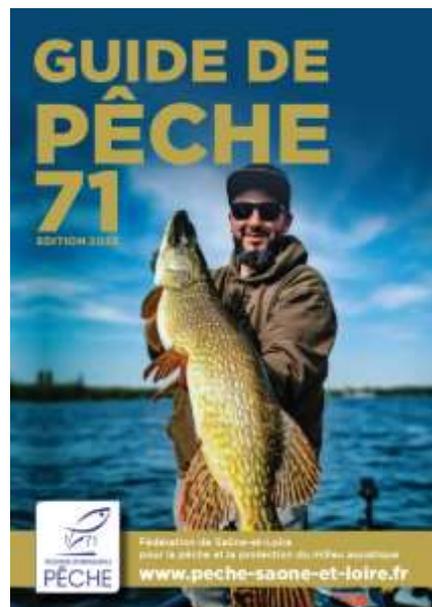
Comme chaque année, le guide de la pêche en Saône-et-Loire a été réédité.

L'impression du guide a été confiée à l'entreprise INORE GROUPE.

25 000 exemplaires ont été imprimés et répartis aux AAPPMA en janvier 2023. Le guide est distribué au moment de l'achat des cartes de pêche. Comme chaque année, il est possible de télécharger le guide depuis le site Internet de la Fédération de pêche.

Responsable : Cédric Goujon

Financement : Partenaires publicitaires (48%), FDAAPPMA 71 (52%)



Participation à l'écriture d'article pour le Journal de Saône-et-Loire

Lors de l'année 2023, la Fédération a collaboré à l'élaboration de nombreux articles pour le Journal de Saône-et-Loire (JSL). Ces derniers sont pour la plupart parus dans la rubrique « Pêche mon Dimanche ».

Responsable : Cédric Goujon



Carte interactive : GEOPECHE

Une application nommée GEOPECHE a vu le jour en 2020 et elle est depuis actualisée régulièrement. Il s'agit d'une carte interactive, gratuite, accessible à tous, depuis votre ordinateur, votre smartphone, votre tablette, du fond de votre canapé ou de votre barque, incluant toutes les rivières et plans d'eau du département ainsi que toutes les informations nécessaires à la pratique de la pêche de loisirs.

Pour notre département, vous trouverez les informations suivantes :

- Les catégories piscicoles,
- Les parcours de graciation,
- Les parcours Carpe de nuit,
- Les étangs/lacs gérés par nos associations,
- Les vendeurs de carte de pêche (dépositaires),
- Les réserves de pêche,
- Le siège et contact des AAPPMA,
- Les hébergements pêche,
- Les mises à l'eau,
- Les points règlementaires.

Lien d'accès à la carte interactive GEOPECHE 71 :
<https://map.geopeche.com/71>



Responsable : Cédric Goujon

Financement : FDAAPPMA 71

Panneaux d'informations

Mise en place de nouveaux panneaux d'accueil sur plusieurs sites de notre département :

- Etang des Près de Droux à Lux (AAPPMA Chalon-sur-Saône),
- Etang de la Gaule à Champforgeuil (AAPPMA Chalon-sur-Saône),
- Lac de la Souche à Saint-Marcel (AAPPMA Chalon-sur-Saône),
- Réservoir de Montchanin à Saint-Laurent-d'Andenay (Fédération de pêche de Saône-et-Loire),
- Etang du Ratenalet à Préty (Fédération de pêche de Saône-et-Loire),
- Etang du Chêne aux Prêtres au Breuil (Fédération de pêche de Saône-et-Loire),
- Carpodrome de Mâcon – étang des Noyerats (AAPPMA de Mâcon),
- Etang de Baulieu (AAPPMA de Mâcon).



Informations des panneaux :

- une cartographie du site concerné,
- un texte de présentation,
- les principales espèces de poissons présentes sur le site,
- les logos de réglementation de la pratique de la pêche (charte graphique FNPF),
- les logos des partenaires (Fédération Pêche 71, FNPF, AAPPMA),
- le teaser « Cliquez, Imprimez, Pêchez ».

Description du panneau et de son support

Le panneau est réalisé en aluminium bond d'une épaisseur de 6 mm.

Type d'impression : numérique en haute définition.

Protection : lamination de protection et anti-UV.

Format : 1500 X 1520 mm (visible : 1475 X 1125).

Responsable : Cédric Goujon

Financement : FNPF (50%) et FDAAPPMA 71 ou AAPPMA (50%).

Concours de pêche 2023 en Saône-et-Loire

Chaque année, la Fédération dresse un listing des concours de pêche sur le département (Coup, Jeune, Carnassiers, Carpodrome, Truite, Enduro carpe, + 55 ans) par le biais de nos AAPPMA. Cela nous permet d'établir un document complet de l'ensemble des manifestations pêche de Saône-et-Loire.

Responsable : Cédric Goujon

Concours de Pêche



Site internet de la Fédération : <http://www.peche-saone-et-loire.fr>

2023 aura été la 23^{ème} année d'existence du site Internet.

Contrairement aux années précédentes (Cf rapport d'activité antérieur), nous ne sommes pas en mesure de présenter les statistiques de visite du site car l'utilitaire de suivi statistique a été modifié au cours de l'année.

Il semble néanmoins que la fréquentation du site a été quelque peu inférieure à celle observée lors des 2 à 3 années précédentes. Ceci peut s'expliquer par la multiplicité de nos sources de diffusion de l'information. Les réseaux sociaux sont ainsi très largement plébiscités par nos adhérents. Notre carte interactive GEOPECHE permet aussi aux pêcheurs d'obtenir de nombreuses informations sans passer par notre site web.

Facebook de la Fédération : <https://www.facebook.com/pechesaone.loire>

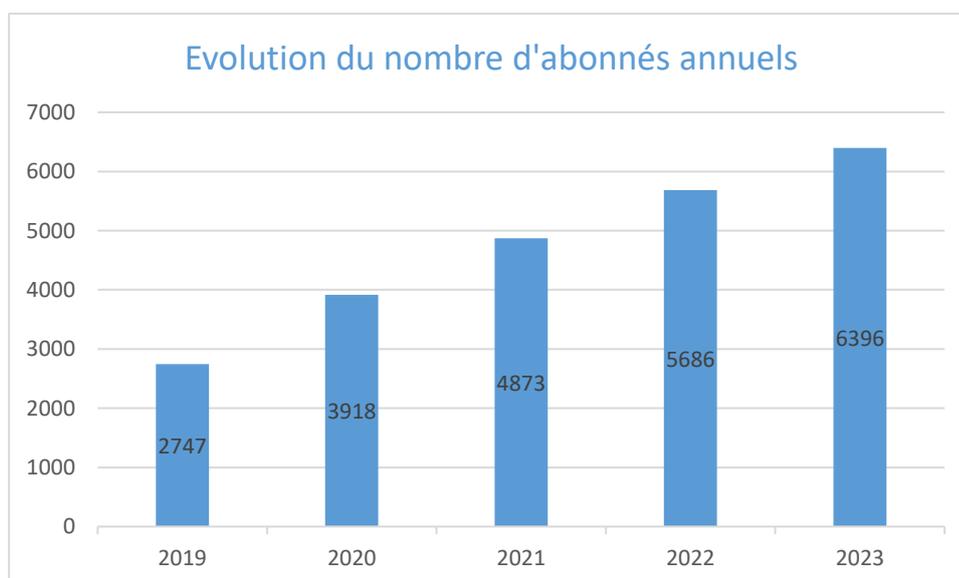
2023 aura été la 9^{ème} année d'existence de la page Facebook de la Fédération de pêche de Saône-et-Loire (Créée en 2015).

Les réseaux sociaux, notamment Facebook occupe une place très importante dans la communication. C'est un réseau incontournable pour faire passer des informations rapides, à un public qui peut être différent de celui du site internet.

Les abonnés de la page Facebook

Nous comptabilisons 6 396 abonnés à la page de la Fédération au 31 décembre 2023.

On observe que parmi nos abonnés, 88,8 % sont des hommes, contre 11,2 % de femmes. Majoritairement, les tranches d'âges les plus touchées par nos publications et par ce réseau social sont les 25-34 ans et les 35-44 ans.

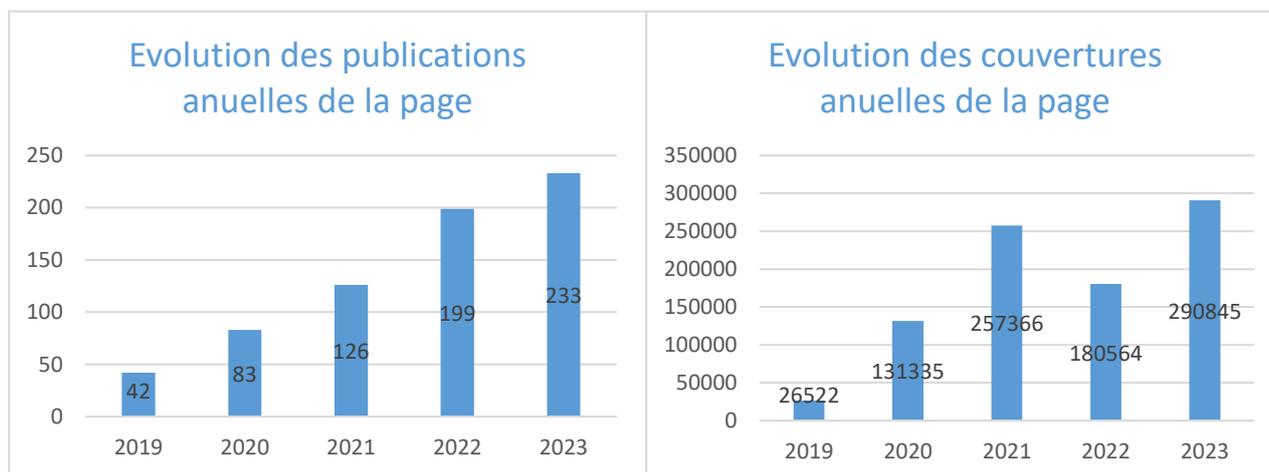


De 2022 à 2023, nous comptons 710 nouveaux abonnés à la page Facebook.

Les publications et couvertures de la page Facebook

Définition couverture : Nombre de personnes ayant consulté un contenu sur la Page ou portant sur la Page, notamment des publications, des stories, des publicités, des informations sociales sur les visiteurs qui interagissent avec la Page, etc.

233 publications ont été mises en ligne au cours de l'année 2023 pour un total de 290 845 couvertures par les Internautes.



Responsable : Cédric Goujon

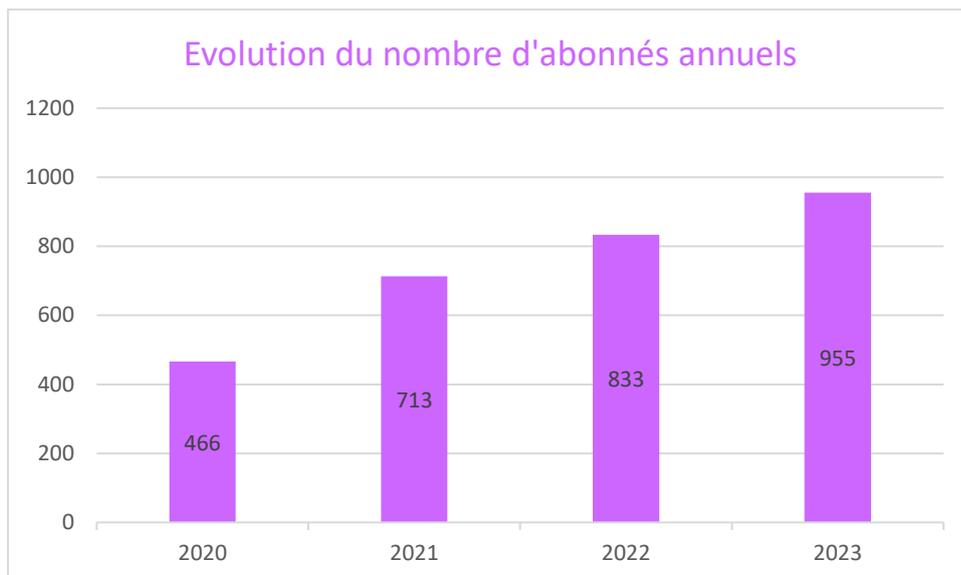
Instagram de la Fédération : <https://www.instagram.com/federationpeche71/>

2023 aura été la 4^{ème} année d'existence du compte Instagram de la Fédération de pêche de Saône-et-Loire.

Les abonnés du compte Instagram

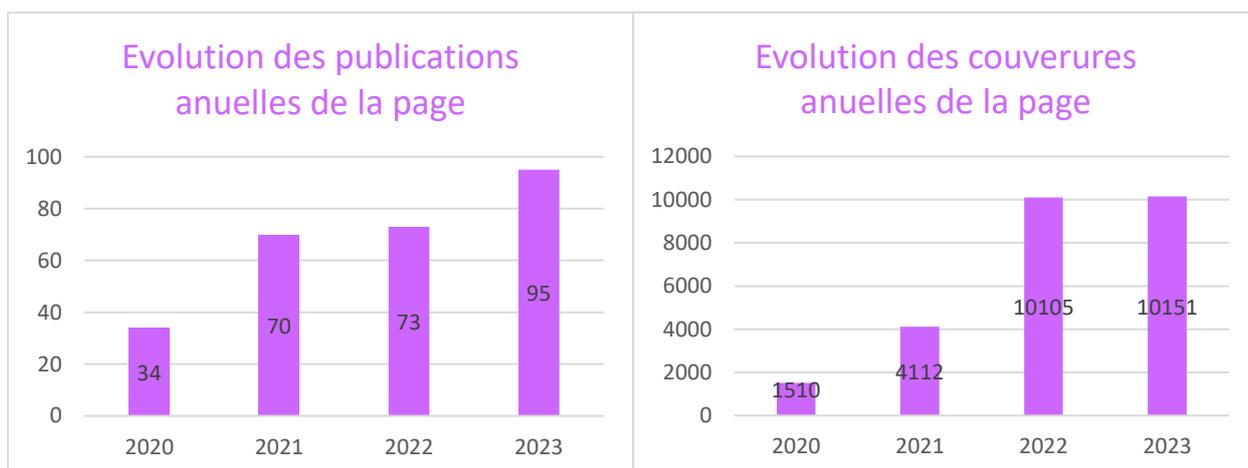
Nous comptabilisons 955 abonnés au compte Instagram de la Fédération au 31 décembre 2023.

On observe que parmi nos abonnés, 90,5 % sont des hommes, contre 79,5 % de femmes. Majoritairement, les tranches d'âges les plus touchées par nos publications sur ce réseau social sont les 18- 24 ans, les 25-34 ans et les 35-44 ans. La communauté Instagram est globalement plus jeune que sur les autres réseaux sociaux.



Les publications et couvertures du compte Instagram

95 publications ont été mises en ligne au cours de l'année 2023 pour un total de 10 151 couvertures par les Internautes.



Responsable : Cédric Goujon

RAPPORT FINANCIER – FEDERATION ET CAISSE DE RECIPROCITE

Bilan



Bilan Actif

Association Fédération de Pêche 71

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	13 640	11 647	1 992	4 210
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	13 640	11 647	1 992	4 210
	Immobilisations corporelles	Terrains	773 902	37 148	736 753	740 357
		Constructions	1 252 291	864 115	388 176	425 808
		Inst. techniques, mat.out.industriels	455 560	383 760	71 800	56 522
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
	TOTAL	2 481 754	1 285 024	1 196 730	1 222 688	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées	Autres titres immobilisés	1 218		1 218	1 203
		Prêts				
		Autres	600		600	600
		TOTAL	1 818		1 818	1 803
Total I		2 497 213	1 296 671	1 200 541	1 228 702	
Actif circulant	Créances ⁽²⁾	Stocks et en cours				
		Créances clients, usagers et comptes rattachés	9 704		9 704	6 413
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	162 520		162 520	137 263
		TOTAL	172 224		172 224	143 677
	Divers	Valeurs mobilières de placement	100 000		100 000	100 000
		Instruments de trésorerie				
Disponibilités		1 728 590		1 728 590	1 580 089	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		36 938		36 938	35 436	
	Total II	2 037 753		2 037 753	1 859 203	
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		4 534 967	1 296 671	3 238 295	3 087 905	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					



Bilan Passif

Association Fédération de Pêche 71

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	268 921	268 921
	Fonds propres complémentaires	28 710	28 710
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	1 719 938	1 648 572	
Report à nouveau	641 845	641 294	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	121 382	166 945	
Situation nette (sous-total)	2 780 799	2 754 444	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	36 567	42 955	
Provisions réglementées			
Total I	2 817 366	2 797 399	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	130 000	
Total II	130 000		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total III			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 119	29 153
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	78 655	73 782
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	185 153	187 570
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
Total IV	290 928	290 505	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	3 238 295	3 087 905	
Revoir	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat



Compte de résultat

Association Fédération de Pêche 71

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	730 012	692 620
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	496	0
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	80 095	71 745
	dont parrainages	6 725	7 000
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	243 319	232 490
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	4 285	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	10 637	17 620
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	34 386	22 921	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	1 103 233	1 037 399
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	18 327	10 771
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	334 329	359 565
	Aides financières	13 524	19 300
	Impôts, taxes et versements assimilés	22 990	22 242
	Salaires et traitements	297 154	279 582
	Charges sociales	111 957	109 407
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	65 978	64 517
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	130 000	
	Autres charges	6 536	14 470
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	1 000 799	879 858
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	102 433	157 541



Compte de résultat

Association Fédération de Pêche 71

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	13 107	6 452
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	13 107	6 452
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		
2. Résultat financier (III-IV)		13 107	6 452
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		115 541	163 993
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	8 063	5 890
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	8 063	5 890
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 000
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		2 000
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		8 063	3 890
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		2 222	938
Total des produits (I + III + V)		1 124 403	1 049 742
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		1 003 021	882 796
EXCÉDENT OU DÉFICIT		121 382	166 946
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total		27 884	25 859
Total		27 884	25 859
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total		27 884	25 859
Total		27 884	25 859

PERSONNEL DE LA FEDERATION

Pôle Garderie

Thomas BRETON	Contact : 06 86 26 82 48	<i>Anzy-le-Duc, Bourbon Lancy, La Chapelle-sous-Dun, Charbonnat/Arroux, Charolles, Chassigny-sous-Dun, Chauffailles, Ciry-le-Noble, La Clayette, Cluny, Crêches/Saône, Digoin, Gévelard, Iguerande, Lugny, Mâcon, Marcigny, Oudry, Palignes, Pontanevaux, Paray- le-Monial, Perrecy-les-Forges, Prissé, Sainte-Cécile, Saint-Igny-de-Roche, Saint-Maurice-les-Chateaufeu, Saint-Maurice-de-Satonnay, Saint-Vallier, Salornay sur Guye, Toulon/Arroux, Tramayes, Varenne l'Arconce, Saint-Yan, Pêcheurs amateurs aux engins</i>
Cyril COLIN	Contact : 07 70 11 89 28	<i>Anost, Autun, Bellevesvre, Blanzay, Chagny, Chalon/Saône, Charnay les Chalon, Le Breuil, Le Creusot, Cuisery, Ecuisses, Epinac, Etang/Arroux, Dennevy, Dommartin les Cuiseaux, Gergy, Gueugnon, Louhans, Lucenay l'Evêque, Marmagne, Montceau-les-Mines, Montchanin, Ormes, Pierre de Bresse, Rancy, Romenay, Rully, Sagy, Saint-Ambreuil, Saint-Bérain-sur-Dheune, Sainte-Croix, Saint-Germain-du-Bois, Saint-Germain-du-Plain, Saint-Léger/Dheune, Saint-Usuge, Tournus, Verdun sur le Doubs.</i>

Pôle Administratif

Virginie POLLIER	Directrice Administrative et Financière	06.86.26.82.52
Tiphaine BUY	Assistante Administrative	06.50.90.62.82

Pôle Technique

Rémy CHASSIGNOL	Directeur Technique	06.73.47.81.72
<i>Secteurs Loire amont, Saône aval, Doubs, Grosne amont, Morvan, Sornin, Bourbince, Arconce, Beaujolais, Dheune</i>		
Julien MAUPOUX	Responsable Technique	06.86.26.82.50
<i>Secteurs Loire aval, Saône amont, Grosne aval, Seille, Corne, Arroux, Mâconnais</i>		
Camille MARCON	Chargée de Mission	06.87.55.16.24
<i>PDPG et études piscicoles</i>		

Pôle Halieutique

Cédric GOUJON	Chargé de Développement Halieutique	07.87.78.78.23
Rémi JACQUESSON	Apprenti Agent de développement puis animateur pêche et milieux aquatiques depuis le 1 ^{er} septembre 2023	06.50.90.64.15

AAPPMA DU DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Associations	Présidents	Adresses	Téléphones
01 ANOST « <i>La Gaule Anostière</i> »	Jean-Marie GRALLIEN	Preben ; 71550 ANOST	06.61.15.45.41
02 ANZY-LE-DUC « <i>Anzy – Arconce</i> »	Maurice JANVIER	La Rue ; 71110 ANZY-LE-DUC	03.85.25.32.46
03 AUTUN « <i>Union Gaule Autunoise & Pêcheurs Morvandiaux</i> »	Christophe LEOCADE	6D, rue Chancelier Rolin ; 71400 AUTUN	06.33.16.82.81
04 BELLEVESVRE « <i>La Brenne</i> »	Philippe MICONNET	9, rue du Tisserand ; 71270 BEAUVERNOIS	06.88.46.33.07
05 BLANZY « <i>Les Chevaliers de la Gaule</i> »	Alain MERCIER	52, route de Couches ; 71670 LE BREUIL	06.49.79.54.22
06 BOURBON-LANCY « <i>AAPPMA de Région</i> »	Philippe FROUX	3, rue des Buissons ; 71140 BOURBON-LANCY	06.98.43.51.18
07 CHAGNY « <i>La Gaule Chagnotine</i> »	Alexandre BORGES	30, rue de la Mollepierre ; 71150 CHAGNY	06.46.67.43.75
08 CHALON-SUR-SAONE « <i>La Gaule Chalonnaise</i> »	Anthony PAILLARD	Maison des associations - Espace Jean Zay - 2, rue Jules Ferry 71100 CHALON-SUR-SAONE (siège)	06.86.66.38.69
09 LA CHAPELLE-SOUS-DUN « <i>Les Pêcheurs de la Chapelle</i> »	Thierry GAUTHIER	78, impasse Paperin ; 71170 CHASSIGNY-SOUS-DUN	06.82.59.85.75
11 CHARNAY-LES-CHALON « <i>La Dorade</i> »	Damien BECHE	2, rue neuve ; 71270 NAVILLY	06.45.88.11.37
12 CHAROLLES « <i>Les Pêcheurs Charollais</i> »	André RAMBAUD	21, rue de la Condemine ; 71120 CHAROLLES	07.81.10.53.31
13 CHASSIGNY-SOUS-DUN « <i>Mussy – Anglure</i> »	Christophe BERAUD	Le Bourg ; 594, RD 348 ; 71170 CHASSIGNY-SOUS-DUN	06.75.85.91.20
15 CHAUFFAILLES « <i>La Gaule</i> »	Jean-Yves LACORNE	Allée L ; 9, Montée des Soldats ; 69300 CALUIRE-ET-CUIRE	06.85.91.73.93
16 CIRY-LE-NOBLE « <i>La Gaule Cirysienne</i> »	Pascal PRICAT	Rozelay ; 5/1, rue Dumas ; 71420 CIRY-LE-NOBLE	06.73.66.44.84
17 LA CLAYETTE « <i>Les Pêcheurs du Sornin</i> »	Henri MAMESSIER	2, rue Frédéric Chopin ; 71800 BAUDEMONT	06.07.49.98.91
18 CLUNY « <i>La Gaule Clunyoise</i> »	Philippe RENAUD	24, rue des deux eaux ; 71250 MASSILLY	06.61.92.85.81
19 CRECHES-SUR-SAONE « <i>L'Arloise</i> »	Baptiste NECTOUX	568, chemin du Brouillard ; 01290 CORMORANCHE-SUR-SAONE	06.85.07.65.16
20 LE BREUIL « <i>La Gaule du Breuil</i> »	Philippe GIRY	7, rue de Bourgogne – 71670 LE BREUIL	06.46.84.05.84
21 LE CREUSOT « <i>La Perche de Torcy Neuf</i> »	Alain GODARD	54, rue Emile Zola ; 71670 LE BREUIL	07.78.68.09.40
22 CUISERY « <i>Le Goujon Cuiserotain</i> »	Olivier BERNOLIN	494, route de Bourg-en-Bresse ; 71290 BRIENNE	03.85.40.10.02
23 DENNEVY « <i>Les Fervents de la Dheune</i> »	Pierre-Marie PERRIN	6, impasse Millery ; 71510 DENNEVY	06.64.29.10.05

Associations	Présidents	Adresses	Téléphones
24 DIGOIN « <i>La Gaule Digoinaise</i> »	Jean-Luc BIANCHI	19, rue de la Dombe ; 71160 DIGOIN	06.46.78.81.10
25 DOMMARTIN-LES-CUISEUX « <i>Les Amis du Solnan</i> »	Michel FRID	72, Route de Varennes ; 71480 DOMMARTIN-LES-CUISEUX	03.85.75.53.71
26 ECUISSES « <i>La Ravageuse</i> »	Romuald MARTIN	24, rue des Pinsons ; 71210 ECUISSES	06.32.73.30.65
27 EPINAC « <i>La Gaule Morvandelle</i> »	Jean-Claude GANDRE	2, rue des Bois des Fosses ; 71360 MORLET	06.81.54.58.15
28 ETANG-SUR-ARROUX « <i>La Gaule Etangoise</i> »	Olivier LEGER	Les Bedats ; 71190 ETANG-SUR-ARROUX	06.08.46.07.00
30 GERGY « <i>La Perche</i> »	Marc DURANDIN	125, route du Grand Villeneuve ; 71590 GERGY	06.68.02.05.02
31 GUEUGNON « <i>La Perche Gueugnonnaise</i> »	Christian LARGE	32, boulevard Jean Mermoz ; 71130 GUEUGNON	06.01.22.58.70
32 IGUERANDE « <i>Les Amis de la Loire</i> »	Jean-Marc PERRIN	Les Grandes Varennes ; 71340 IGUERANDE	07.81.34.02.16
33 LOUHANS « <i>La Seille</i> »	Joël CHATOT	459, rue du Moulin Blaine ; 71500 LOUHANS	06.37.38.02.11
34 LUCENAY L'EVEQUE « <i>La Gaule Lucenoise</i> »	Bernard MOREL	27, route de Saulieu ; 71540 LUCENAY L'EVEQUE	06.33.62.47.54
35 LUGNY « <i>Les Amis de la Bourbonne</i> »	Sébastien JACQUELIN	28, Rue de la Chapelle Fissy ; 71260 LUGNY	06.50.02.11.72
36 MACON « <i>La Parfaite</i> »	Philippe PETIT	Centre Paul Bert – 389 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny ; 71000 MACON (siège)	07.75.28.42.16
37 MARCIGNY « <i>Les Pêcheurs de Loire</i> »	Janine ROUSSET	Rue de la République ; 71110 CHAMBILLY	06 26 82 86 83
40 MONTCEAU-LES-MINES « <i>La Gaule Montcellienne</i> »	Michel CANET	5, rue de Nevers ; 71300 MONTCEAU-LES-MINES	06.27.64.03.55
42 ORMES « <i>Les Amis du Port</i> »	Bernard PICHET	574, rue de la Légende ; 71290 ORMES	06.29.71.16.45
43 OUDRY « <i>L'Oudrachiennne</i> »	Bernard KUDLINSKI	Chadzeau ; 71420 OUDRY	03.85.70.26.44
44 PALINGES « <i>La Gaule Palingeoise</i> »	Stéphane PERCHE	11, rue Saint-Thibault ; 71430 PALINGES (siège)	06.98.85.75.99
45 PARAY-LE-MONIAL « <i>La Brème Parodienne</i> »	Emmanuel CARRIER	20 chemin du Nid de la Caille ; 71600 HAUTEFOND	06.07.34.97.19
46 PERRECY-LES-FORGES « <i>L'Oudrache</i> »	Didier RISSE	7, rue Jean Moulin ; 71300 MONTCEAU-LES-MINES	06.06.81.72.73
47 PIERRE-DE-BRESSE « <i>Doubs & Guyotte</i> »	Jean-Pierre CARDOT	Route de Louhans ; 71270 PIERRE-DE-BRESSE	06.89.72.10.30
48 PONTANEVAUX « <i>Association Régionale de Pêche</i> »	Stéphane GUY	209C, rue de la Mairie ; 71570 LA-CHAPELLE-DE-GUINCHAY	06 81 05 28 54
49 PRISSE « <i>La Gaule de la Petite Grosne</i> »	Rémy SANGOY	261, Les Portes Jacques ; 71960 CHAVAGNY-LES-CHEVRIERES	06 50 87 72 83
50 RANCY « <i>Les Joyeux Pêcheurs du Bassin de la Seille</i> »	Jean-Pierre GAUTHIER	209, les Petits Bois ; 71500 BANTANGES	03.85.74.21.18
51 ROMENAY « <i>La Perche</i> »	Didier GEROLT	205, route de la Devise ; 71470 ROMENAY	06.70.67.20.31
52 RULLY « <i>La Thalie</i> »	Alain PICHET	15, rue du Murger au Curé ; 71150 RULLY	06.61.80.43.01

Associations	Présidents	Adresses	Téléphones
53 SAGY « <i>Le Gardon Bressan</i> »	Francis LAURENT	796, route de Sagy ; 71580 SAVIGNY-EN-REVERMONT	06 82 06 38 66
54 SAINT-AMBREUIL « <i>Amicale de la Basse Vallée</i> »	Gérard VOLAND	5, rue du Quart Rouge ; 71240 LALHEUE	06.81.50.71.23
55 SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE « <i>La Gaule</i> »	Gilles FEVRE	27, route de la Vallée des Vaux ; 71510 SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE	06.44.78.13.29
56 SAINTE-CECILE « <i>Les Gaulois de la Valouze</i> »	Michel DESPORTES	301, chemin du Rompay ; Le Rompay ; 71250 SAINTE-CECILE	06.80.51.36.29
57 SAINTE-CROIX « <i>Les Pêcheurs du Solnan</i> »	Sébastien GRAVALLON	1390 route de la Chapelle Naude ; 71470 SAINTE-CROIX	06.43.13.78.50
58 SAINT-GERMAIN-DU-BOIS « <i>Amicale des Pêcheurs & Riverains</i> »	Nicolas JACQUES	41, route des Gauthéys ; 71330 DICONNE	07.70.70.49.35
59 SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN « <i>La Gaule San-Germinoise</i> »	Christian VERY	39, route de Louhans ; 71370 SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN	06.85.23.31.56
60 SAINT-IGNY-DE-ROCHE « <i>La Saumonée</i> »	Fabien LARUE	135, route de St Igny ; 71740 TANCON	06.80.74.30.16
61 SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE « <i>La Gaule</i> »	Jean-Claude HOUEMENT	36, route de Couches ; 71510 SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE	06.11.14.69.04
62 SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF « <i>Mussy – Sornin</i> »	Eric DEVIGNE	« La Lande » ; 71800 VAUBAN	06.82.38.29.02
63 SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY « <i>Les Amis de la Mouge</i> »	Bernard PROST	25, avenue Bel Horizon ; 71000 MACON	06.84.01.41.78
64 SAINT-USUGE « <i>Le Gardon</i> »	Charles Guy JOUVENCEAU	74, rue du Vernay ; 71500 SAINT-USUGE	06.06.46.11.40
65 SAINT-VALLIER « <i>La Perche du Centre</i> »	Jean-Luc GODILLOT	B18 - Cité Jean-Marie Chalot ; 71230 SAINT-VALLIER	06.26.81.10.35
66 SALORNAY-SUR-GUYE « <i>Le Réveil de la Guye</i> »	Gilles BURTEAU	14, route de Montceau ; 71250 SALORNAY-SUR-GUYE	06.84.97.64.40
67 TOULON-SUR-ARROUX « <i>L'Ablette Toulonnaise</i> »	Gérard BOUDOT	10, rue de Gray ; 71300 MONTCEAU-LES-MINES	06.89.44.61.78
68 TOURNUS « <i>La Bienfaitante</i> »	Patrick VORILLION	574, vieille route d'Ozenay ; 71700 TOURNUS	06.62.88.32.16
69 TRAMAYES « <i>Grosne Occidentale & Affluents</i> »	Pierre BOUILLET	12, Place de la Poste ; 71520 TRAMAYES	06.16.83.42.20
70 VARENNES L'ARCONCE « <i>La Perche Brionnaise</i> »	David POLETTE	Le Bourg ; 71600 POISSON	06.76.66.41.84
71 VERDUN-SUR-LE-DOUBS « <i>La Pauchouse Verdunoise</i> »	Matthieu SIMON	1, chemin de Chazelle ; 71350 CHARNAY-LES-CHALON	06 98 24 95 49
72 PECHEURS AMATEURS AUX ENGIN ET FILETS	François LAVAL	3, rue des Carrières ; 71160 DIGOIN	06.43.47.12.71
73 SAINT-YAN « <i>Les Amis de l'Arconce</i> »	Jean Pierre LECOEUR	5135, Route de Poisson ; 71600 SAINT-YAN	06.87.04.47.03